



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : <i>6 juillet 2016</i>	Séance du jeudi 30 juin 2016 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par Le Directeur de l'Administration Générale Jean-Philippe DEMILLIER
--	---	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 30 juin 2016 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 19/05/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Madame Catherine BARTHELET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil du 19/05/2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 - Création de la commune nouvelle de Vaire - Incidences sur la composition du Conseil Communautaire et sur les représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des éléments d'information sur les conséquences de la création de la commune nouvelle de Vaire,
- installe M. Jean-Noël BESANÇON et Mme Valérie MAILLARD comme conseillers communautaires représentant la commune nouvelle de Vaire,
- confirme les désignations de M. Jean-Noël BESANÇON comme :
 - membre titulaire de la commission n°07 « Culture, tourisme, sport et aménagement numérique »,
 - représentant titulaire de la CAGB au SYBERT,
- décide de faire application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne Mme Valérie MAILLARD comme :
 - membre titulaire de la commission n°01 « Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes »,
 - représentante titulaire de la CAGB au SMSCoT,
- décide de procéder à l'inversion des désignations de deux suppléants au SMSCoT :
 - M. Gilbert GAVIGNET devient suppléant de M. Fabrice TAILLARD,
 - M. Jean-Noël BESANÇON devient suppléant de Mme Valérie MAILLARD.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.3 - Désignation de représentants de la CAGB au sein de la Commission de Réforme départementale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de faire application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne MM. G. VAN HELLE et JY. PRALON comme titulaires et D. HUOT et F. LOPEZ comme suppléants pour représenter la CAGB au sein de la Commission de Réforme départementale.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.4 - Modification des statuts de la CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modifications statutaires proposées à effet du 1^{er} janvier 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la procédure de consultation des Conseils municipaux, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.5 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les délégations accordées par le Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 88 Contre : 2
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.6 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les délégations accordées par le Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 88 Contre : 2
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ R. 1.1.1 - Compte de gestion 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de conformité du compte de gestion 2015 et du compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone d'activité du Noret et Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.2 - Compte administratif 2015

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- à l'unanimité le Conseil de Communauté élit M. Robert STEPOURJINE comme Président de séance,
- M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB, se retire et ne prend pas part au vote.

A la majorité, 2 contre et 8 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone du Noret et Aménagement des Portes de Vesoul.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 84 Contre : 2
Abstentions : 8 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 1.1.3 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées en 2015 par la CAGB

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières réalisées en 2015 par la CAGB.

↳ R. 1.1.4 - Affectation des résultats 2015 au budget 2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions d'affectation des résultats 2015 sur le budget 2016 au titre du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone du Noret et Aménagement des Portes de Vesoul.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.5 - Décision Modificative n°1 - 2016

A la majorité, 2 contre, 10 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°1 2016.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 85 Contre : 2 Abstentions : 10

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 85 Contre : 2
Abstentions : 10 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.6 - Révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision de l'AP/CP « Pépinières d'activités Maraîchères » et sur son découpage en crédits de paiement,
- la clôture de l'AP/CP « Cité des Arts et de la Culture » (Budget annexe CRR).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.7 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet solidarité sociale et fiscale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision du règlement d'attribution de la DSC en 2016 pour le volet « population » et sa prorogation pour les autres volets ainsi que sur ses modalités de calcul,
- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale » calculé au titre de l'année 2016, soit 2 025 000 €,
- la modalité de calcul retenue pour la commune d'Osselle-Routelle puisque les données agrégées ne sont pas disponibles,
- le versement à titre d'avance du montant 2015 du volet « Solidarité économique », soit 1 374 638 €, dans l'attente du recensement complet des permis de construire délivrés par les communes membres en 2015,
- le montant et le versement du volet « Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux » à hauteur de 50 880 € dans l'attente de la définition d'une règle précise applicable aux terrains familiaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.8 - Bilan des travaux de la CCSPL en 2015

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan des travaux 2015 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

↳ R. 1.1.9 - Projet d'accueil de jour pour personnes dépendantes et/ou malades d'Alzheimer sur la commune de Pirey - Attribution d'un fonds de concours exceptionnel

M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours de 100 000 € à la commune de Pirey pour la construction d'un « accueil de jour » pour les personnes dépendantes et/ou malades d'Alzheimer,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Favoriser l'accès à la santé pour tous par le développement d'un projet de mutuelle solidaire

Le Conseil de Communauté prend connaissance :

- du projet de mutuelle solidaire mis en place par le CCAS à destination des habitants de Besançon,
- de la possibilité, pour les communes qui le souhaitent, de bénéficier d'un dispositif semblable.

↳ R. 1.2.2 - Intégration intercommunale - Nouvelles mutualisations au 1^{er} juillet 2016

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mutualisation entre la Ville et la CAGB des postes liés à la poursuite du déploiement de la direction générale unique :
 - DGAS pôle culture et tourisme,
 - directeur général adjoint des services techniques,
 - chargé de mission auprès du DGS,
 - pool des assistantes de la direction générale,
- se prononce favorablement sur la transformation en service commun du service approvisionnements et magasins,
- se prononce favorablement sur la création à la CAGB de l'ensemble des postes mutualisés (directeur général adjoint des services en charge du pôle culture et tourisme, directeur général adjoint des services techniques, chargé de mission auprès du DGS, quatre postes d'assistantes de la direction générale) et de l'ensemble des postes du service commun approvisionnements et magasins,
- se prononce favorablement sur le transfert de plein droit à la CAGB des agents municipaux concernés par les présentes mutualisations,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer :
 - l'avenant n°5 à la convention de création de services communs entre la CAGB et la Ville de Besançon,
 - l'avenant n°3 à la convention de création de services communs entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 95

Contre : 2

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.3 - Evaluation des charges transférées - Coûts prévisionnels 2016

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté approuve les modalités et résultats du calcul du coût prévisionnel des transferts de charges pour 2016 et leurs impacts sur les montants d'attribution de compensation.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 95 Contre : 2
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.4 - Aide aux communes - Convention relative à l'évolution du dispositif et à la mise en place de nouveaux services communs entre la CAGB et ses communes membres

A l'unanimité des suffrages exprimés, 6 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le nouveau projet de convention de services communs entre la CAGB et ses communes membres dans le cadre du dispositif d'Aide aux communes,
- se prononce favorablement sur les modalités de financement du service,
- se prononce favorablement sur les modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services communs d'aide aux communes qui sont fixés et actualisés par délibération du Conseil Communautaire du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec chacune des communes intéressées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89 Contre : 0
Abstentions : 6 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.5 - Charte de la laïcité et du bien vivre ensemble

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- sur le projet de Charte de laïcité et du bien vivre ensemble,
- sur le principe d'associer le Grand Besançon à la démarche initiée par la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Besançon

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

↳ R. 4.2 - Convention de partenariat entre la CAGB et Eco TLC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat à intervenir avec Eco TLC,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.3 - Révision des statuts du SYBERT

Mmes C. CAULET et C. THIEBAUT et MM. T. BIZE, P. DUCHEZEAU, M. LETHIER, F. LOPEZ et R. STHAL, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette modification des statuts du SYBERT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 7

↳ R. 4.4 - Mise en œuvre du COTEC - Convention de partenariat avec le Pôle Energie

Mme C. COMTE-DELEUZE et M. J. ACARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention triennale (2016, 2017 et 2018) de partenariat avec le Pôle Energie Franche-Comté, permettant l'attribution d'une subvention annuelle à la régie, d'un montant de 20 000 € pour l'année 2016, puis un maximum de 40 000 € pour les années 2017 et 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 4.5 - Convention de partenariat entre la CAGB et le club FACE pour l'année 2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 16 000 € au Club FACE pour l'année 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.6 - Mise en œuvre du TEPOS - Convention avec la Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont (CCVA) et gouvernance

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT et désigne les représentants du comité de gouvernance du TEPOS,
- se prononce favorablement sur la convention financière à signer avec la CCVA, dans le cadre de la mise en œuvre du TEPOS,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tous les documents nécessaires dans le cadre de ce partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.7 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Pouilley-les-Vignes

Mme A. SALOMEZ, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 648,09 € à la commune de Pouilley-les-Vignes, pour la restauration et la mise en valeur du lavoir, correspondant à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 4.8 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de subvention aux communes de Pouilley-les-Vignes et Fontain

Mmes M. DONEY et A. SALOMEZ, conseillères intéressées, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de :

- 477 € à la commune de Pouilley-les-Vignes pour le remplacement des fenêtres de toit d'un logement communal,
- 298 € à la commune de Fontain pour la sécurisation des voiries et des espaces publics dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 4.9 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Evolution n°3 du cadre d'application

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des nouvelles dispositions du fonds « Isolation et énergies pour les communes »,
- se prononce favorablement sur l'évolution de son cadre d'application.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019

M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation des conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics pour la période 2016-2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 5.2 - Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics

M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation du dispositif d'aides pour la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 5.3 - Programmation de droit commun 2016 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

Mme M. LEMERCIER et M. R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande d'agrément et de financement déposée par Habitat 25 pour un montant total de 23 528 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2016,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination d'Habitat 25 pour un montant total de 113 052 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 5.4 - Rattachement de l'office communal Grand Besançon Habitat à la CAGB

Mmes S. JOLY, D. POISSENOT et K. ROCHDI et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN (2), B. GAVIGNET (2), R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe du rattachement de l'office Grand Besançon Habitat (GBH) à la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès de Monsieur le Préfet le rattachement de GBH à la CAGB et à signer les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 80 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 5.5 - Programme d'accession à la propriété - Labellisations à Besançon

A l'unanimité, 92 contre, le Conseil de Communauté se prononce défavorablement sur les demandes de labellisation de la société SEGER pour 30 logements à Besançon (correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 164 000 €, soit 16 subventions de 5 000 € et 14 subventions de 6 000 €).

Rapport rejeté à l'unanimité :

Pour : 0 Contre : 92
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.6 - Projet de réaménagement et de création de 5 places de caravane supplémentaires sur l'aire d'accueil des gens du voyage de la Malcombe

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte de la modification à inscrire dans le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs,
- se prononce favorablement sur le projet de l'opération de réaménagement de l'aire de la Malcombe et la création de 5 places supplémentaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0
Abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.7 - Contrat de Ville - Dispositif de tranquillité résidentielle et de médiation - Convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et Grand Besançon Habitat (coordonnateur du groupement de commandes des organismes bailleurs sociaux)

Mmes S. JOLY, M. LEMERCIER, D. POISSENOT, K. ROCHDI et C. THIEBAUT et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN (2), B. GAVIGNET (2), D. SCHAUSS, R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 30 000 € pour l'année 2016 à GBH dans le cadre du dispositif de tranquillité résidentielle et de médiation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention simplifiée pour l'année 2016 dans l'attente de la signature d'une convention définitive 2017-2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 76 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 13

↳ R. 5.8 - Contrat de Ville - Rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville pour l'année 2016.

↳ R. 5.9 - Création d'un fablab à Planoise

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'un fablab à Planoise,
- se prononce favorablement sur la gestion en régie de cet espace,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - solliciter toute subvention auprès des partenaires potentiels,
 - signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Fonds d'aide « Manifestations » - Instruction des demandes du 2^{ème} semestre 2016 (subvention de 10 000 €)

MM. T. BIZE et J.L. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la Ville de Besançon pour sa manifestation « Vital'Eté » dans le cadre du fonds « Manifestations » pour le 2^{ème} semestre en 2016,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 7.2 - Partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour l'année 2016

MM. T. MORTON, JY. PRALON et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 75 000 € à Besançon Tourisme et Congrès au titre de l'année 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat fixant les objectifs 2016 à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 7.3 - Aire d'accueil de camping-cars de Besançon - Convention de gestion avec la Ville de Besançon

M. T. MORTON, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de gestion de l'aire d'accueil de camping-cars de Canot à Besançon, à intervenir entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 7.4 - Fourniture, livraison, mise en service et maintenance de moyens d'impression, de reproduction et de numérisation (copieurs et imprimantes) pour les services et écoles - Autorisation de signature du marché

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché « Fourniture, livraison, mise en service et maintenance de moyens d'impression, de reproduction et de numérisation (copieurs et imprimantes) pour les services et écoles » attribué par la Commission d'appel d'offres du 26/05/2016 à la société CANON France NORD EST pour un montant estimatif de 2 249 622,50 € TTC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Renouvellement des contrats d'exploitation du transport public de voyageurs - Choix de la procédure de gestion

M. A. LORIGUET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A la majorité, 6 contre et 9 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe du recours à la délégation de service public (DSP) comme mode d'exploitation du réseau de transport public urbain,
- se prononce favorablement sur le principe de recours à des marchés publics pour l'exploitation du réseau périurbain,
- se prononce favorablement sur le principe de la passation d'une convention de délégation de service avec mise à disposition des biens à l'exploitant pour une durée de sept ans à compter du 1^{er} janvier 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 72

Contre : 6

Abstentions : 9

Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 2.2 - Avenant n°10 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) des lignes urbaines

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°10 à la Convention de délégation de service public (DSP) des lignes urbaines de transport public GINKO du 3 novembre 2010,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°10.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.3 - Convention « Pass Bus-Car » pour les trajets Besançon-Vesoul

Mme C. COMTE-DELEUZE et M. J. ACARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention des titres intermodaux « Pass Bus-Car » pour les trajets Besançon-Vesoul,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 2.4 - Voie en site propre gare Viotte - Témis - Demande de subvention auprès du Fonds européen de développement économique régional (FEDER)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :

- solliciter la subvention auprès du Fond Européen de Développement Economique Régional (FEDER) dans le cadre du projet TCSP pour un montant maximum de 3 M€,
- signer tout document relatif à cette demande de subvention et effectuer l'ensemble des démarches et actions relatives à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2016

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 41 000 € pour l'année 2016,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 3.2 - FRI2 - Soutien au projet DROID de la société CM DRONES

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution, dans le cadre du FRI 2, d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société CM Drones pour son projet DROID,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.3 - FRI2 - Soutien au projet EasyTest de la société SMARTESTING Solutions & Services

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution, dans le cadre du FRI 2, d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société SMARTESTING Solutions & Services pour son projet EasyTest,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.4 - FRI2 - Soutien au projet de la société S-TRADE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution, dans le cadre du FRI 2, d'une subvention à hauteur de 20 000 € à l'égard de la société S-TRADE,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.5 - FIE - Aide au loyer à IDO-IN COVALIA

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET (2), T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution à IDO-IN COVALIA, via AKTYA, d'une aide au loyer de 27 195,45 € pour réaliser son projet de développement dans l'immeuble BIOPARC 2, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 5 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur Dominique SCHAUSS à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 78 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 3.6 - FIE - Aide au loyer à SMALTIS

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET (2), T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution à SMALTIS, via AKTYA, d'une aide au loyer de 14 823 € pour réaliser son projet de développement dans l'immeuble BIOPARC 1, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 78 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 3.7 - SIMI 2016 - Participation du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation du Grand Besançon au SIMI 2016 pour un montant de 22 000 €,
- se prononce favorablement sur la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement, aux frais réels, des élus et agents qui le représenteront,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.8 - Participation de la sedD aux salons du MIPIM et du SIMI 2016

MM. A. BLESSEMILLE, N. BODIN (2), B. GAVIGNET (2), JY. PRALON et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec la sedD pour formaliser sa participation financière au côté du Grand Besançon :
 - au MIPIM 2016 pour un montant de 15 000 €,
 - au SIMI 2016 pour un montant de 5 500 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 79 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 7

↳ R. 3.9 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'activité 2015 de Coopilote Besançon,
- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions 2016 pour un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle convention cadre 2016-2018 entre le Grand Besançon et Coopilote par laquelle le Grand Besançon s'engage à verser un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire de la CAGB accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an (soit 25 porteurs de projet).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.10 - TEMIS - Convention entre le Grand Besançon, la sedD et le SMPSI - Rachat et financement des voiries réalisées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC

Mmes C. COMTE-DELEUZE, M. DONEY, M. LEMERCIER, E. MAILLOT (2), F. PRESSE et K. ROCHDI et MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMILLE, N. BODIN (2), L. FAGAUT (2), M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET (2), D. HUOT, M. LOYAT (2), JP. MICHAUD, JY. PRALON et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les principes de la convention financière relative aux remises des voiries réalisés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC TEMIS,
- autorise Madame Sylvie WANLIN à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 65 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 23

↳ R. 3.11 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2015
MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), J.L. FOUSSERET, B. GAVIGNET (2), JY. PRALON et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend acte du compte rendu annuel présenté par la sedD pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal,
- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2015,
- se prononce favorablement sur l'engagement des co-concédants (Ville et Grand Besançon) sur l'opération des Hauts du Chazal à hauteur de 19 212 112 €, dont 3 307 965 € pour le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant n°15 à la convention publique d'aménagement des Hauts du Chazal Témis Santé modifiant l'effort financier de l'autorité publique cocontractante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 78

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 8

↳ R. 3.12 - ZAC Nouvelle Ere - Les Auxons - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2015

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), B. GAVIGNET (2), JY. PRALON et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend acte du compte rendu annuel présenté par la sedD pour l'opération d'aménagement de la ZAC Nouvelle Ere,
- se prononce favorablement sur le bilan révisé de la 1^{ère} tranche de la ZAC arrêté au 31 décembre 2015 à un montant de 15 106 264 € HT au lieu de 15 775 461 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 79

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 7

Questions diverses

↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2016

Conseillers communautaires en exercice : III

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h00.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.5), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir 1.2.4), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.5), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 7.4) **Beure :** M. Philippe CHANEY (jusqu'au 1.2.3) **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaudefontaine :** M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 7.2) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Genes :** M. Alain CUENOT (suppléant de Mme Thérèse ROBERT) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Vèze :** Mme Catherine CUINET (jusqu'au 5.5) **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à 1.2.3) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL (suppléant de M. Serge RUTKOWSKI) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS (jusqu'au 7.4) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 5.7) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.5) **Osselle-Routelle :** M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guericq CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pugey :** M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : Emile BRIOT, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOUI, ML DALPHIN, Cyril DEVESA (jusqu'au 1.1.1), Myriam EL YASSA, Jacques GROSPERRIN (à partir du 1.1.2), Myriam LEMERCIER (jusqu'au 1.2.3), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.6), Michel OMOURI, Yannick POUJET (jusqu'au 4.3), Rosa REBRAB, Rémi STAHL (jusqu'au 0.6), Marie ZEHAF (à partir du 2.1), Gilbert GAVIGNET.

Mandataires : Elsa MAILLOT, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, C. WERTHE, Anne VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Danielle DARD (jusqu'au 1.2.3), Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.6), Sophie PESEUX, Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Patrick BONTEMPS, Claudine CAULET (jusqu'au 0.6), Michel LOYAT (à partir du 2.1), Bernard GAVIGNET.



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2016

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	5
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 19 mai 2016	5
Rapport n°0.2 - Création de la commune nouvelle de Vaire - Incidences sur la composition du Conseil Communautaire et sur les représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures	5
Rapport n°0.3 - Désignation de représentants de la CAGB au sein de la Commission de Réforme départementale	7
Rapport n°0.4 - Modification des statuts de la CAGB	7
Rapport n°0.5 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat	7
Rapport n°0.6 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat	7
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	8
Finances	8
Rapport n°1.1.1 - Compte de gestion 2015	8
Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2015	8
Rapport n°1.1.3 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées en 2015 par la CAGB	15
Rapport n°1.1.4 - Affectation des résultats 2015 au budget 2016	15
Rapport n°1.1.5 - Décision Modificative n°1 - 2016	15
Information - Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	20
Rapport n°1.1.6 - Révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)	21
Rapport n°1.1.7 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet solidarité sociale et fiscale	21
Rapport n°1.1.8 - Bilan des travaux de la CCSPL en 2015	22
Rapport n°1.1.9 - Projet d'accueil de jour pour personnes dépendantes et/ou malades d'Alzheimer sur la commune de Pirey - Attribution d'un fonds de concours exceptionnel	22
Ressources humaines	22
Rapport n°1.2.1 - Favoriser l'accès à la santé pour tous par le développement d'un projet de mutuelle solidaire	22
Rapport n°1.2.2 - Intégration intercommunale - Nouvelles mutualisations au 1 ^{er} juillet 2016	23
Rapport n°1.2.3 - Évaluation des charges transférées - Coûts prévisionnels 2016	23
Rapport n°1.2.4 - Aide aux communes - Convention relative à l'évolution du dispositif et à la mise en place de nouveaux services communs entre la CAGB et ses communes membres	24
Rapport n°1.2.5 - Charte de la laïcité et du bien vivre ensemble	29
Commission n°04 : Développement durable	30
Rapport n°4.1 - Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Besançon	30
Rapport n°4.2 - Convention de partenariat entre la CAGB et Eco TLC	32

Rapport n°4.3 - Révision des statuts du SYBERT _____	32
Rapport n°4.4 - Mise en œuvre du COTEC - Convention de partenariat avec le Pôle Énergie _____	33
Rapport n°4.5 - Convention de partenariat entre la CAGB et le club FACE pour l'année 2016 _____	33
Rapport n°4.6 - Mise en œuvre du TEPOS - Convention avec la Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont (CCVA) et gouvernance _____	33
Rapport n°4.7 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Pouilley-les-Vignes _____	34
Rapport n°4.8 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de subvention aux communes de Pouilley-les-Vignes et Fontain _____	34
Rapport n°4.9 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Évolution n°3 du cadre d'application _____	34
Commission n°05 : Habitat, politique de la Ville et gens du voyage _____	34
Rapport n°5.1 - Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019 _____	34
Rapport n°5.2 - Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics _____	34
Rapport n°5.3 - Programmation de droit commun 2016 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics _____	35
Rapport n°5.4 - Rattachement de l'office communal Grand Besançon Habitat à la CAGB _____	35
Rapport n°5.5 - Programme d'accession à la propriété - Labellisations à Besançon _____	35
Rapport n°5.6 - Projet de réaménagement et de création de 5 places de caravane supplémentaires sur l'aire d'accueil des gens du voyage de la Malcombe _____	35
Rapport n°5.7 - Contrat de Ville - Dispositif de tranquillité résidentielle et de médiation - Convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et Grand Besançon Habitat (coordonnateur du groupement de commandes des organismes bailleurs sociaux) _____	37
Rapport n°5.8 - Contrat de Ville - Rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville _____	38
Rapport n°5.9 - Création d'un fablab à Planoise _____	38
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique _____	38
Rapport n°7.1 - Fonds d'aide « Manifestations » - Instruction des demandes du 2 ^{ème} semestre 2016 (subvention de 10 000 €) _____	38
Rapport n°7.2 - Partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour l'année 2016 _____	38
Rapport n°7.3 - Aire d'accueil de camping-cars de Besançon - Convention de gestion avec la Ville de Besançon _____	39
Rapport n°7.4 - Fourniture, livraison, mise en service et maintenance de moyens d'impression, de reproduction et de numérisation (copieurs et imprimantes) pour les services et écoles - Autorisation de signature du marché _____	39
Commission n°02 : Mobilités _____	39
Rapport n°2.1 - Renouvellement des contrats d'exploitation du transport public de voyageurs - Choix de la procédure de gestion _____	39
Rapport n°2.2 - Avenant n°10 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) des lignes urbaines _____	43
Rapport n°2.3 - Convention « Pass Bus-Car » pour les trajets Besançon-Vesoul _____	44
Rapport n°2.4 - Voie en site propre gare Viotte - Témis - Demande de subvention auprès du Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER) _____	44

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	44
Rapport n°3.1 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2016	44
Rapport n°3.2 - FRI 2 - Soutien au projet DROID de la société CM DRONES	45
Rapport n°3.3 - FRI 2 - Soutien au projet EazyTest de la société SMARTESTING Solutions & Services	45
Rapport n°3.4 - FRI 2 - Soutien au projet de la société S-TRADE	45
Rapport n°3.5 - FIE - Aide au loyer à IDO-IN COVALIA	46
Rapport n°3.6 - FIE - Aide au loyer à SMALTIS	46
Rapport n°3.7 - SIMI 2016 - Participation du Grand Besançon	47
Rapport n°3.8 - Participation de la sedD aux salons du MIPIM et du SIMI 2016	47
Rapport n°3.9 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2016	47
Rapport n°3.10 - TEMIS - Convention entre le Grand Besançon, la sedD et le SMPSI - Rachat et financement des voiries réalisées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC	48
Rapport n°3.11 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2015	48
Rapport n°3.12 - ZAC Nouvelle Ère - Les Auxons - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2015	48
Questions diverses	49
Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	49
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	49

**Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon**

**Conseil de Communauté
Séance du jeudi 19 mai 2016**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h00.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
--

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 19 mai 2016
--

M. BAULIEU.- Mesdames et Messieurs, on me confirme que le Président est retenu à une manifestation inaugurale à FEMTO (Franche-Comté, Électronique, Thermique et Optique). Il doit prendre la parole, mais il n'en maîtrise sans doute pas le temps. Si vous le voulez bien, nous allons débiter cette séance. Je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

Je rappelle, comme nous le faisons par usage, que les personnes concernées par des questions de conflits d'intérêts sont invitées à se signaler lors de l'examen des rapports, de sorte qu'il soit mentionné dans le procès-verbal que vous ne prenez part ni aux débats ni au vote.

Le Conseil de Communauté est invité à nommer un secrétaire de séance. Qui se précipite ? Catherine BARTHELET, merci beaucoup. Il n'y a ni objection ni concurrence. Merci.

Je vous invite à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil du 19 mai 2016. Sur ce procès-verbal, y a-t-il des observations ou des réserves ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions à l'approbation de ce PV ? Il n'y en a pas. Merci.

On vient de me donner la liste des pouvoirs, avec des écritures manuscrites qui ne sont pas toujours très lisibles. C'est donc un exercice difficile. Concernant les pouvoirs, Myriam LEMERCIER donne pouvoir à Danielle DARD, Myriam EL YASSA à Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Rosa REBRAB à Patrick BONTEMPS, Rémi STHAL à Claudine CAULET, Émile BRIOT à Elsa MAILLOT, Jacques GROSPERRIN à Ludovic FAGAUT, Michel OMOURI à Sophie PESEUX, Marie-Laure DALPHIN à Christine WERTHE, Yves-Michel DAHOUI à Sylvie WANLIN, Yannick POUJET à Abdel GHEZALI, Pascal CURIE à Nicolas BODIN, Cyril DEVESA à Anne VIGNOT, Gilbert GAVIGNET à Bernard GAVIGNET. Je crois que j'en ai terminé avec les pouvoirs.

Rapport n°0.2 - Création de la commune nouvelle de Vaire - Incidences sur la composition du Conseil Communautaire et sur les représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures
--

M. BAULIEU.- Comme vous le savez, la création de la commune nouvelle de Vaire est intervenue au 1^{er} juin 2016 en lieu et place des communes de Vaire-Arcier et de Vaire-le-Petit. Nous avons encore une pensée pour notre ami Charles PERROT. Cette création a différentes conséquences sur la composition du Conseil Communautaire et sur la représentation de la CAGB.

Sur la création de la commune nouvelle, je passe sur les dispositions de texte. Le Préfet a entériné cette décision par arrêté du 12 mai 2016 portant création de la commune nouvelle à compter du 1^{er} juin 2016. L'article 7 dispose que « la commune nouvelle de Vaire est substituée aux communes de Vaire-Arcier et de Vaire-le-Petit ». En conséquence, la CAGB regroupe 56 communes depuis le 1^{er} juin 2016.

Cela nous amène à dire qu'au 1^{er} janvier 2017, nous serons 71, sous réserve qu'il n'y ait pas de commune nouvelle d'ici là, avec les 15 communes qui nous rejoindront.

Concernant les incidences sur la composition du Conseil Communautaire, je passe sur le rappel de texte. L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2015 relatif à la répartition des sièges au sein du Conseil de la CAGB prévoit que la commune de Vaire-Arcier dispose d'un siège et que la commune de Vaire-le-Petit dispose d'un siège. Ainsi, jusqu'au prochain renouvellement ou jusqu'à la prochaine recomposition - vous savez que nous sommes toujours exposés à cela -, la commune nouvelle de Vaire dispose donc de 2 sièges au Conseil de Communauté.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, je passe sur le rappel de la manière dont les personnes sont désignées. Enfin, par application de l'article L.5211-6 selon lequel seules les communes représentées par un seul conseiller communautaire disposent d'un suppléant, la commune nouvelle de Vaire ne dispose plus de suppléant. Danièle LAGARDE et André RUBRECHT, les suppléants antérieurs, exerçaient leur mandat jusqu'au 31 mai 2016. En conséquence, et suite aux élections du Maire et des Adjointes de la commune nouvelle en date du 8 juin 2016, il est proposé d'installer les conseillers communautaires suivants de la commune nouvelle de Vaire :

- Jean-Noël BESANÇON, Maire, que nous connaissons bien, puisqu'il siégeait déjà parmi nous,
- Valérie MAILLARD, 1^{re} Adjointe, également déléguée, que nous accueillons en séance et qui est nouvelle conseillère communautaire. Nous lui souhaitons la bienvenue et un fructueux mandat.

Merci à ces nouveaux collègues.

Je poursuis sur les incidences sur les représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures.

Dans les commissions communautaires, il est proposé que :

- Jean-Noël BESANÇON conserve le siège qu'il occupait en commission n°07 « Culture, tourisme, sport et aménagement numérique »,
- Valérie MAILLARD siège à la commission n°01 « Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes ».

Au SYBERT, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, désigné Jean-Noël BESANÇON comme titulaire pour représenter la CAGB au Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets (SYBERT). Suite à la création de la commune nouvelle de Vaire, il est proposé que Jean-Noël BESANÇON conserve son mandat de représentant titulaire de la CAGB au SYBERT.

Au SMSCoT, le Conseil de Communauté avait désigné Charles PERROT comme titulaire et Jean-Noël BESANÇON comme suppléant pour représenter la CAGB au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT). Suite au décès de Charles PERROT et à la création de la commune nouvelle de Vaire, il est proposé de procéder aux modifications suivantes. Vous avez l'ancienne situation à gauche dans le tableau et la nouvelle situation à droite, ce qui nous donne :

Titulaires	Suppléants
Fabrice TAILLARD	Gilbert GAVIGNET
Valérie MAILLARD	Jean-Noël BESANÇON

Le Conseil de Communauté est invité à valider ce que je viens de présenter s'agissant de la représentation au sein du Conseil Communautaire et dans les différentes instances évoquées : Commissions, SYBERT et SMSCoT.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à toutes et à tous. Je viens d'une inauguration et c'est pourquoi je suis un peu en retard. Ce rapport est-il voté ?

M. BAULIEU.- Nous en sommes justement à recueillir les votes.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°0.3 - Désignation de représentants de la CAGB
au sein de la Commission de Réforme départementale

M. LE PRÉSIDENT.- Des propositions vous sont faites, à savoir :

Titulaires	Suppléants
Gérard VAN HELLE	Daniel HUOT
Jean-Yves PRALON	François LOPEZ

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°0.4 - Modification des statuts de la CAGB

M. LE PRÉSIDENT.- La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) modifie au 1^{er} janvier 2017 les compétences des communautés d'agglomération. Vous le savez, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler longuement, voire très longuement. Le présent rapport a pour objet de proposer une modification des statuts de la CAGB, pour intégrer notamment la nouvelle rédaction de la compétence « développement économique » conformément aux nouvelles dispositions de la loi NOTRe.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? C'est un ajustement des textes par rapport à tout ce qui est d'actualité aujourd'hui. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Très bien.

Rapport n°0.5 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Bureau
pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

M. LE PRÉSIDENT.- J'avais demandé aux services de travailler sur le sujet. Nous avons de plus en plus de Conseils d'Agglomération de plus en plus longs, parce que nous montons en compétence. Nous avons de plus en plus de Bureaux de plus en plus longs. Nous avons de plus en plus de Bureaux-débats qui deviennent interminables, mais utiles. Quand je dis « interminables », ce n'est pas une critique, mais ils sont extrêmement longs, parce que nous avons beaucoup plus de sujets qu'il y a 16 ans, lorsque nous étions 19 ou 20 à l'Agglomération. J'ai donc demandé que nous puissions élargir les pouvoirs accordés au Bureau qui rendra compte sur des sujets ne présentant pas d'intérêt majeur ici, en Conseil d'Agglomération, sachant que nous rendons toujours compte de ces actes que nous prenons et qu'il est toujours possible de poser des questions et d'y répondre. Nous devons même avoir quelque chose d'identique pour le Président, mais c'est pour le rapport suivant. C'est pour alléger ces rapports sur des choses ne nécessitant pas de grands débats, par exemple dans le domaine de l'Habitat, qui sont automatiques, mais que nous passons en Conseil et qui prennent beaucoup de temps.

C'est donc pour permettre d'aérer un peu nos séances et de consacrer plus de temps au débat. Voilà l'objectif de tout cela. Pour le rapport n°0.5, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°0.6 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Président
pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport est identique au précédent. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Ce rapport est adopté.

Finances

Rapport n°1.1.1 - Compte de gestion 2015

M. BAULIEU.- Il s'agit du premier rapport à caractère financier. Les écritures du compte de gestion 2015 établies par le comptable sont en conformité avec celles du compte administratif 2015. En conséquence, le Conseil est invité à se prononcer sur cette proposition de conformité, etc.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2015

Débats communs aux rapports 1.1.1, 1.1.2, 1.1.4, 1.1.5 et 1.1.6

M. BAULIEU.- Il s'agit tout d'abord d'élire un Président de séance pour ce compte administratif. C'est une question de forme.

M. FOUSSERET.- Je propose Robert STEPOURJINE. Tout le monde est d'accord ?

M. BAULIEU.- Sur le compte administratif, si vous le voulez bien, puisque vous en avez pris connaissance de manière détaillée, à la fois sur le rapport et sur les éléments annexes vous donnant le détail des opérations conduites par compétence, nous allons en faire une présentation synthétique à partir du diaporama que vous aurez sous les yeux.

Tout d'abord, ce n'est pas un scoop ni même une information, mais le contexte général 2015 est particulièrement contraint. C'est la première année pleine de baisse des dotations de l'État. Amorcée en 2014 dans le cadre de la loi de programmation triennale 2015-2016-2017, c'est donc la première année de cette période. Il existe également des incertitudes fortes constituant autant d'enjeux pour l'Agglomération. C'est la réforme de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) votée, mais nous ne savons pas quand et comment elle sera appliquée. Il y a également des incertitudes sur la reprise économique. Tels sont le contexte et l'ambiance 2015. Nous pouvons qualifier ce budget exécuté en 2015 de transitoire, mais il est vrai que nous pourrions, peut-être, dire à peu près la même chose de 2016, avec une nécessaire adaptation aux bouleversements de l'environnement financier pour préserver les grands équilibres tels que nous les avons définis ensemble dans la prospective, tout en poursuivant l'action de l'Agglomération, avec le maintien de nos priorités essentielles.

Vous avez ensuite un regard rapide sur la situation financière de l'Agglomération qui demeure saine. Voyons les indicateurs habituels. L'endettement est maîtrisé avec, au 31 décembre 2015, un encours de dettes de 140 M€, un ratio de désendettement inférieur à 5 ans et un recours à l'emprunt en 2015 d'un peu moins de 14 M€ uniquement sur le budget annexe Transports. Un autre indicateur concerne l'épargne consolidée. Il est conforme au cadrage. Je passe sur le pic de 2012 que vous avez tous en tête, avec la libération de la provision du VT (Versement Transport) dans l'opération TCSP (Transport en Commun en Site Propre). L'année 2015 confirme la préservation de nos marges, ce qui est essentiel et ce qui est un élément majeur du cap à tenir.

Pour rentrer directement dans les principaux chiffres du compte administratif 2015, sur les dépenses réelles consolidées, nous avons un budget à 215 M€ et en compte administratif, 176 M€ en dépenses et 183 M€ en recettes, soit des exécutions à 82 et 85 %. Nous avons 176 M€ de dépenses réelles consolidées, 194 M€ avec les subventions d'équilibre. Si nous voulons faire la présentation par budget, nous avons :

- 94,6 M€ pour le budget principal,
- 70,4 M€ pour le budget annexe Transports, niveau très élevé compte tenu du niveau d'investissement,
- 17,7 M€ pour le budget annexe Déchets,
- 10,9 M€ pour le budget annexe CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional), avec des opérations à caractère exceptionnel en capital,
- 0,3 M€ pour le budget annexe Portes de Vesoul,
- 0,2 M€ pour le budget annexe Zone du Noret.

Concernant les dépenses réelles consolidées 2015, un collègue m'a fait remarquer précédemment que dans les dépenses de développement durable, nous avons 19 M€ (essentiellement le budget Déchets), ce qui ne fait pas 0,4 % de dépenses. Je l'ai félicité et remercié pour son attention. Cela doit plutôt être de l'ordre de 11 %. Cette précision étant donnée, nous retrouvons les grands postes que nous connaissons, en valeur relative et en valeur absolue :

- pour les mobilités (budgets principal et annexe) : 63,1 M€ (dont 25 M€ pour le tram), soit 36 % du budget,
- pour les moyens généraux des compétences et de l'administration générale : 31,1 M€, soit 17 %,
- pour les opérations financières qui représentent des éléments importants, y compris avec des remboursements anticipés et vous vous souvenez des délibérations sur ces sujets : 26,9 M€, soit 15 %.

Bien évidemment, en valeur relative, ce que je viens d'évoquer sur le développement durable ou le développement économique pourrait apparaître plus contraint, mais sur le développement économique, il y avait encore 6,5 M€. Sur les autres opérations, vous avez le schéma dans votre dossier.

Nous passons maintenant aux dépenses d'investissement que nous pouvons qualifier de dynamiques compte tenu des niveaux de réalisation. Vous avez le tableau auquel vous êtes familiarisés et qui résume fort bien les choses, avec à la fois la chaîne du financement des opérations et leur montant. Le total des dépenses est à 52 M€, mais avec des remboursements anticipés d'emprunt à 13 M€. Nous sommes ainsi aux environs de 39 M€ de dépenses d'investissement concrètes. Vous l'avez ensuite par grands domaines, avec la précision sur le recours à l'emprunt, puisque vous avez également le niveau d'autofinancement par budget et le recours à l'emprunt mentionné dans la colonne « transports » à un peu moins de 14 M€. Sur le financement des investissements en 2015, notons encore l'excellence de ce financement, l'autofinancement représentant presque 70 % de cette ressource, 10 % de subvention, différentes ressources propres avec notamment le FCTVA, le recours à l'emprunt représentant globalement moins de 20 %, ce qui est tout à fait remarquable et à souligner.

Les principaux projets d'équipement de 2015

À la fois sur les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement par compétence, tous ces éléments sont détaillés dans le volume annexe. Sur le budget principal, nous avons 8 M€ d'investissement, dont :

- les travaux de la zone d'aménagement concerté des Marnières pour 1,1 M€,
- le PLH pour 1,9 M€,
- les aides à la pierre pour 407 000 €,
- la pépinière maraîchère pour 724 000 €,
- la nouvelle Ère à Auxon pour 368 000 €

Sur le budget annexe Transports, ce sont presque 31 M€ d'investissement, dont :

- 25 M€ au titre du tram,
- 374 000 € pour l'achèvement de l'opération de réalisation de la halte ferroviaire d'École-Valentin,
- 206 000 € pour la réalisation du TCSP de Viotte à Témis,
- 1,1 M€ pour le dépôt de Planoise (phase 2).

Sur le budget annexe Déchets, nous avons 361 000 € consacrés essentiellement aux acquisitions de matériel de transports, de conteneurs et de points d'apport volontaire.

Sur le budget annexe CRR, nous avons 276 000 € correspondant à la queue des activités d'investissements sur la Cité des Arts et à la remise à niveau du parc instrumental.

Sur les budgets annexes des zones du Noret et des Portes de Vesoul, ce sont des remboursements d'avance pour 400 000 €

Concernant les dépenses de fonctionnement, soulignons leur caractère maîtrisé. Ce sont 63 M€ pour les dépenses consolidées, soit presque 36 %. Nous les avons de manière détaillée dans le schéma, avec presque 50 % sur le budget annexe Transports. Il convient de noter, puisque nous parlons des dépenses de fonctionnement générales et des dépenses de personnel en particulier, que nos analyses n'ont de sens que si elles sont faites à périmètre constant. Lorsque nous le voyons ainsi, les charges de fonctionnement ont diminué de 900 000 € entre 2014 et 2015, soit - 1,4 %.

Concernant les charges de personnel, sur les charges brutes tous budgets confondus, ce sont presque 27,5 M€, soit 15,5 % des dépenses consolidées en 2015. Sur le budget principal, elles s'élèvent à 17,2 M€, soit une évolution de 0,75 % à périmètre constant. Lorsque l'on connaît les mécanismes d'évolution et de gestion des carrières, c'est une maîtrise très forte des choses.

Les recettes réelles consolidées de 2015

Elles s'élèvent à 183,6 M€, dont :

- 62,3 M€ pour la fiscalité,
- 23,8 M€ pour les dotations,
- 30,1 M€ pour le Versement Transport,
- 15,5 M€ pour la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Je passe sur les autres indications que vous avez dans votre rapport, dont un recours à l'emprunt pour un peu moins de 14 M€

Concernant les recettes fiscales, nous venons de l'évoquer hors rôles supplémentaires, ce qui explique la petite différence entre les deux écrans. Nous retrouvons la répartition avec laquelle nous sommes un peu familiarisés maintenant, avec :

- une majorité de ressources sur la fiscalité des entreprises à 54 %,
- la fiscalité des ménages à 43 %,
- la fiscalité mixte à 3 % sur le foncier bâti et le foncier non bâti, l'essentiel étant constitué du foncier bâti bien évidemment, à l'intérieur duquel les entreprises doivent financer à hauteur de 30 % de cette recette fiscale.

Concernant les dotations de l'État, autre élément à suivre avec attention, vous avez le rappel en chiffres, à savoir 25,5 M€ et quelques indications que vous avez en visuel aussi, avec les évolutions. L'ensemble des dotations de l'État, y compris les allocations compensatrices, a baissé de 1,7 M€ entre 2014 et 2015. Nous disons régulièrement dans nos rapports que la perte annuelle est de l'ordre de 2 M€. Quand nous ferons l'addition de 2015 à 2016, nous serons rigoureusement à 2 M€, puisque, comme vous l'avez dans la DM n°1 un peu plus loin, la baisse que nous connaissons pour 2016 sera de 2,3 M€. Nous sommes donc rigoureusement sur les 2 M€ de moyenne.

Concernant le Versement Transport, nous connaissons la situation, la partie jaune correspondant à la reconstitution fictive du montant autour de 1,8 M€ pour faire la comparaison. Nous voyons que cette ressource a évolué de manière dynamique jusqu'à 2011. Depuis, nous avons connu quelques fléchissements et une stagnation autour de 30 M€. Il est vrai que sur le budget annexe Transports, cela fait partie de nos grosses préoccupations. Nous n'avons pas tellement de leviers pour agir, mais cette stagnation du Versement Transport rend la problématique de la maîtrise du budget annexe Transports plus délicate, ce qui est une évidence.

Si nous nous arrêtons rapidement sur les recettes de fonctionnement du budget principal, bien évidemment, la part majeure du budget principal correspond à la fiscalité pour 62,3 M€, rôles supplémentaires compris, les dotations de l'État s'élevant à un peu moins de 24 M€. Sur les dépenses de fonctionnement, nous retrouvons les différents éléments auxquels nous sommes également familiarisés. Vous avez les charges de personnel pour 23 % sur le budget principal.

Nous avons également :

- les charges de compétences et d'administration générale pour 19 M€,
- les subventions d'équilibre versées au budget pour 17,3 M€ (Transports et CRR), avec une mention particulière au CRR qui a procédé à un remboursement anticipé d'emprunt,
- le reversement aux communes pour 15,2 M€

Ces chiffres connaissent des bouleversements qui seront encore plus importants sur 2016, les attributions de compensation renvoyant à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de tout à l'heure, dont les opérations de mutualisation changent considérablement, particulièrement et presque essentiellement avec la Ville de Besançon. En effet, les charges deviennent d'abord des charges de l'Agglomération et sont ensuite refacturées à la Ville de Besançon à travers l'attribution de compensation. Lorsque nous faisons une analyse globale, cet indicateur n'a plus la même signification qu'antérieurement, au moment où nous étions aux transferts bruts. Maintenant, les transferts nets avec les mutualisations nous conduisent à appréhender ce chiffre d'une autre manière.

Cette précision étant donnée, il s'agit maintenant d'évoquer les recettes d'investissement. Cela renvoie au graphique sur lequel j'attirais votre attention précédemment, lorsque je parlais de la chaîne du financement. Nous voyons que l'investissement est financé – et de loin – essentiellement par l'épargne brute et le résultat capitalisé d'exercices antérieurs, plus les subventions perçues. Nous sommes bien évidemment dans une formule tout à fait favorable. Sur le budget principal, sur les différentes compétences, les dépenses d'investissement s'élèvent à 8 M€. Le remboursement anticipé d'emprunt fait partie des opérations importantes de 2015 sur le budget principal et sur le budget annexe CRR. Le remboursement ordinaire de l'annuité du capital s'élève à 1,6 M€.

Voilà la présentation des traits majeurs du compte administratif 2015. Le diaporama doit enchaîner sur l'affectation des résultats qui fait l'objet d'un rapport distinct. Cela nous permet simplement de revoir l'ensemble des résultats des différents budgets et leur affectation et nous pourrions peut-être encore évoquer les AP/CP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiement) avant d'ouvrir le débat, puisque cela fait partie de l'ensemble du dispositif.

Sur les résultats, les règles sont bien évidemment rappelées. C'est à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif. Les budgets primitifs du budget principal et les budgets annexes ont été votés le 31 mars 2016, sans reprise des résultats 2015. Pour rappel, le budget annexe Déchets a été voté le 17 décembre 2015, puisque, fondé sur la REOM, il doit être voté avant le 31 décembre de l'année précédente. La délibération de reprise et d'affectation définitives des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif, du budget principal et des budgets annexes. Les votes se feront donc dans cet ordre dans un instant. Les résultats 2015 sont alors intégrés dans le budget 2016, la décision modificative devant intervenir un peu plus tard dans la séance. Cela nous permet simplement de finaliser le rapport sur le compte administratif, puisque nous avons les différents résultats par budget et les restes à réaliser de la section d'investissement, ce qui nous donne des résultats globaux à 23 M€.

Concernant les affectations de ces résultats, nous affectons tout d'abord le résultat pour financer le déficit de la section d'investissement et les besoins de financement des restes à réaliser. Nous proposons d'affecter le reste disponible en fonctionnement, sauf sur le budget annexe Déchets et de la Zone du Noret, puisqu'il s'agit de les affecter au moins en partie en investissement.

En résumé, sur le budget principal, le résultat après la couverture des déficits d'investissement que nous avons dans le tableau précédent est de 18,375 M€. Nous avons également :

- pour le budget principal :
 - 1,617 M€ de restes à réaliser à financer,
 - 16, 758 M€ d'inscription en fonctionnement 2016,
- pour le budget annexe Transports :
 - 280 075 € de restes à réaliser,
 - 205 000 € d'inscription en fonctionnement,
- pour le budget annexe Déchets :
 - 4 499 558 € de restes à réaliser à financer,
 - 3,941 M€ répartis en 2,561 M€ en investissement et 2,38 M€ en fonctionnement,
- pour le budget annexe CRR :
 - 54,44 M€ de restes à réaliser à financer,
 - 10 M€ en fonctionnement,
- pour les Portes de Vesoul : rien à signaler,
- pour la Zone du Noret : 32 M€ en investissement (résultat de la section d'investissement).

Voilà sur ces aspects touchant à l'affectation des résultats, ce qui nous a permis de refaire la synthèse sur les résultats du compte administratif. Nous pouvons peut-être en rester là. Nous verrons ensuite les AP/CP, le PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention) et la DM n° 1.

M. STEPOURJINE.- Avez-vous des questions ou des remarques sur ce compte administratif 2015 ?

M. ACARD.- Merci. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, je pense que personne ici ne sera surpris des éléments que je vais pointer en trois temps, si vous me le permettez.

Concernant le fonctionnement, je relève que les charges de personnel explosent. J'ai entendu votre argument qui consiste à dire « ce n'est pas nous, c'est la faute des transferts de compétences ». À ce moment-là, j'aimerais comprendre pourquoi cette hausse n'est pas en adéquation avec la baisse annoncée du côté de la Ville de Besançon.

Vous permettrez aussi une remarque sur la rédaction de votre rapport qui justifie en quelque sorte l'augmentation des charges de personnel par les mesures gouvernementales. J'ai vu aussi que vous évoquiez l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technique) et la protection sociale. Vous savez tout cela quand vous créez de nouveaux postes. Cela ne vous empêche pas de continuer à recruter. J'ai en tête plusieurs recrutements que vous avez votés encore l'année dernière. D'autres chiffres sont déroutants et je pense notamment au remboursement des intérêts de la dette pour un montant de 3,7 M€, ce qui est colossal. Je pense aussi aux dépenses de communication (523 000 €), 80 000 € en plus pour des frais de réception. Nous comprenons que vous les cachiez en annexe. Tout cela - je vous le dis - est consternant.

M. FOUSSERET.- Je vous arrête ! Nous ne cachons rien, c'est transparent.

M. ACARD.- Tout cela est consternant. Concernant l'investissement, vous allez aussi me dire que nous sommes en début de mandat, soit, mais c'est un argument limité. Dès l'instant où vous engagez la collectivité sur des projets structurants, vous n'allez pas nous faire le coup de nous être respectueux des urnes et que vous mettez en suspens tous vos projets pour les équipes renouvelées. La vérité est que comme à la Ville, l'investissement s'écroule. Je ne sais pas si vous aviez prévu de trouver du pétrole. C'est peut-être votre solution pour contrer la baisse des dotations de l'État, mais si vous continuez à creuser l'investissement, vous allez sans doute y parvenir.

Forcément, nous nous interrogeons sur les raisons de ce faible investissement. Peut-être n'avons-nous plus les reins financiers suffisamment solides pour engager une nouvelle dépense. Peut-être n'avez-vous pas d'idée sur les dépenses d'équipement nécessaire au Grand Besançon et à ses habitants. D'ailleurs, je n'ai pas entendu beaucoup de propositions ces derniers mois et encore moins de débats sur la question. Peut-être encore attendez-vous l'intégration des nouvelles communes dans le Grand Besançon prévue au 1^{er} janvier 2017. Je rappelle que c'est une réforme engagée par les amis socialistes de notre Président. Je ne sais pas quelles sont les raisons. C'est peut-être un peu tout cela.

Je sais en revanche que nous subissons votre immobilisme, et ce, malgré l'augmentation des taux du foncier bâti, de la taxe d'habitation, de la CFE, mais aussi des différentes taxes et tarifications (Ginko encore en février). J'attire aussi votre attention sur les entreprises du Grand Besançon qui ont besoin de la commande publique. C'était vrai en 2015, c'est tout aussi vrai en 2016.

Enfin, sur la dette du Grand Besançon, j'ai déjà évoqué les intérêts de la dette, mais je les rappelle : 3,7 M€/an. Là aussi vous nous dites que cela a diminué et que la dette vieillie naturellement. J'ai envie de dire « heureusement », puisque l'investissement ne suit pas. Sur l'encours de la dette, il baisse, c'est bien, en tout cas sur le papier, car le ratio des endettements reste élevé à 4,9 années, alors que nous étions en moyenne autour de 2 ans avant le TCSP.

Enfin, chers collègues, je souhaiterais attirer votre attention sur une étude de l'association U3C (Union Civique des Contribuables Citoyens de Franche-Comté) baptisée « Regard citoyen sur les comptes du SYBERT ». Cette étude pointe un certain nombre de dysfonctionnements sur notre syndicat auquel nous participons au titre du Grand Besançon, notamment dans ses comptes administratifs. J'aimerais donc que l'Exécutif qui, j'imagine, en a connaissance, réponde à ces accusations très graves, portées aux responsabilités d'une part de la Ville de Besançon, mais aussi du Grand Besançon. Je vous remercie.

M. STEPOURJINE.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. LIME.- Sur la dernière interpellation de Monsieur ACARD, pour ceux qui connaissent un peu notre histoire sur Besançon, cette association nous cherche régulièrement depuis une quinzaine d'années avec des allégations souvent très fausses. Je pense que c'est au SYBERT de répondre sur ces interrogations, mais il est vrai que cela circule sur les réseaux sociaux et c'est toujours très désagréable. Je pense qu'il faut que nous ayons une réponse par rapport à ces éléments pour couper assez rapidement à des choses relativement fausses, parce que cela parle notamment du transfert entre la Ville et l'Agglomération dans le cadre d'une usine d'incinération, etc. Ce sont donc des histoires qui datent de quelques années. Je pense qu'il faut répondre, parce que la suspicion est toujours très mauvaise, que ce soit pour le SYBERT comme pour la Ville ou la CAGB.

M. FOUSSERET.- Si Robert STEPOURJINE m'y autorise, je voudrais compléter en allant dans ce sens. Nous connaissons bien cette association. Ce sont une ou deux personnes, puisqu'il faut d'abord connaître la représentativité de cette association. Elles nous ont aussi attaqués pour le tram, mais elles ont perdu et elles ont été condamnées. Ici, les choses sont très claires. C'est le problème des réseaux sociaux : à partir du moment où vous mettez quelque chose sur un réseau social, c'est considéré comme étant juste. Non, ce n'est pas vrai et je parle des propos de Christophe LIME. Cela est faux. Si ce monsieur ou cette association pense que certaines choses sont incorrectes, qu'il aille au Tribunal Administratif. Ils sont très habitués à cela. Nous connaissons très bien ces personnes, elles nous attaquent régulièrement. Ici, les choses sont très transparentes. S'il y a un doute, qu'il nous attaque devant les juridictions compétentes, c'est tout. Nous ne pouvons pas laisser peser un tel doute. Ceci dit, le SYBERT répondra.

M. LIME.- C'est tout de même très désagréable. Cela devient un petit peu une habitude de certains d'émettre de la suspicion sur l'ensemble des élus dans un état d'esprit un peu général ou tout le monde serait voleur dès qu'il serait élu. Je trouve cela un peu désagréable.

M. FOUSSERET.- C'est du populisme bien pensé.

M. LIME.- Concernant le deuxième point sur l'ensemble du budget, je pense que la bonne décision de relever l'investissement est importante en fonction des résultats que nous pouvons avoir aujourd'hui. L'Agglomération a une certaine disponibilité financière, parce que si nous intégrons aussi les remboursements anticipés d'emprunt, nous avons de la disponibilité financière et il faut que nous l'utilisions au mieux.

M. FOUSSERET.- C'est ce qui va être fait.

M. LIME.- C'est une bonne chose. J'attire simplement l'attention - et je l'avais déjà attirée - sur le budget annexe Déchets où nous continuons à accumuler là aussi des excédents qui commencent à devenir très confortables. Je rappelle que nous sommes sur des SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) et que normalement, on ne doit pas prélever plus que ce que l'on doit dépenser. J'attire donc l'attention par rapport à cela. Il y a 3,9 M€ d'excédents, ce qui veut dire qu'il faut temporiser un peu sur les aspects notamment d'augmentation de la redevance, au moins l'année prochaine.

Nous devons également faire attention au maintien équilibré de la redevance. S'il n'y a pas ce maintien, cela amène des disparités sur les dépenses, parce que parfois, certains usagers payent 20 ou 30 % moins cher, mais quand nous avons la même recette, cela veut dire que certains usagers payent aussi 20 ou 30 % plus cher. Certaines actions sont déjà menées par le service Déchets et nous avons quelques moyens que nous devons continuer à accentuer, parce que nous voyons bien que les tonnages ne diminuent pas et ces populations sont toujours en difficulté pour diminuer les tonnages. C'est un geste environnemental, mais aussi en termes de conséquences financières générales pour les personnes les plus en difficulté de notre société. Certaines actions ont déjà été menées et je souhaite qu'elles soient amplifiées dans les mois à venir, surtout que nous avons de la disponibilité financière.

M. FOUSSERET.- C'est compliqué. La Présidente du SYBERT pourra répondre, mais nous savons qu'il y aura des dépenses importantes dans les années à venir. Nous pouvons considérer que pour ne pas avoir trop à augmenter lorsque ces dépenses arriveront, nous pouvons faire en sorte d'avoir un petit matelas. Certes, il ne faut pas que ce matelas soit trop élevé. Tu ne l'as pas dénoncé et je t'en remercie, mais il faut qu'il y ait un petit matelas. Nous savons qu'il y aura des dépenses. Plutôt que d'avoir une baisse et ensuite de solliciter très fortement le citoyen, je crois que c'est plutôt une bonne méthode, mais il faut rester dans les règles de ce qui est autorisé.

Mme THIEBAUT.- L'excédent dont parle Christophe LIME est bien celui que la Direction Gestion des Déchets pourrait utiliser dans des actions pour diminuer les tonnages et je partage ce que dit Christophe. Néanmoins, cela ne regarde pas le SYBERT. C'est bien une politique à décider par la CAGB. Nous travaillons bien évidemment en collaboration pour réduire les tonnages de déchets incinérés par un meilleur recyclage et une meilleure captation des recyclages. Il y a de nombreuses pistes de travail pour aller dans le bon sens.

M. FOUSSERET.- Ce que disait Monsieur ACARD concerne le SYBERT. C'est pour cela que je disais que tu devais répondre.

Mme THIEBAUT.- C'est pour cela que j'avais pris la parole. Sur cette association qui n'est représentée que par une seule personne, ce monsieur a écrit à la Préfecture pour nous demander des explications sur le SYBERT il y a déjà 3 mois.

Nous venons de faire la réponse. Il s'avère qu'il mélange les choux et les carottes, qu'il compare des budgets qui ne sont pas comparables. Nous avons donc pu répondre très tranquillement à toutes les questions qu'il a posées auprès de la Préfecture et que le Préfet nous a transmises. Nous venons d'envoyer la réponse et nous sommes très tranquilles par rapport à ces réponses.

M. FOUSSERET.- C'est de l'agitation, parce que s'il y avait vraiment quelque chose de malhonnête, ce monsieur ne se gênerait pas pour nous mener au Tribunal Administratif, ce qu'il a déjà fait. Il a perdu et il a même été condamné à payer. J'espère que nous avons vérifié si lui et ces deux acolytes avaient bien payé. C'est pour se faire mousser, cela encombre la justice administrative pour rien. Je pense que s'il conteste certaines choses, ce qu'il a le droit de faire, il doit aller devant les Directions compétentes. Toutefois, il sait très bien qu'il a tort.

M. STEPOURJINE.- Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

M. BAULIEU.- Je voudrais faire une réponse rapide. Un qualificatif a été utilisé et je ne vais pas faire d'effort pour en utiliser un autre. Il a été dit « consternant ». Oui, c'est consternant. L'intervention est consternante. C'est une enfilade de contre-vérités en guise d'argumentaire. De toute façon, lorsque l'on est sur ce registre, plus c'est gros, mieux c'est. Il a tout de même été affirmé que les charges de personnel explosent. Nous nous sommes précisément employés à expliquer les choses dans le rapport et c'était encore dans mon propos pour indiquer à quel point celles-là aussi sont maîtrisées.

S'agissant de la dette, chers collègues, je vous invite à vous reporter au rapport sur la dette, annexé au rapport budgétaire. Vous verrez la qualité de l'endettement du Grand Besançon. Je vous invite à avoir à l'esprit qu'il faut sans cesse rappeler les choses. Nous mettons régulièrement dans les rapports le montant de l'investissement réalisé depuis la création de l'Agglomération, ou plutôt depuis la transformation du District en Agglomération. Ce montant s'élève à 524 ou 525 M€ et nous avons 140 M€ d'encours au 31 décembre. Allez voir la nature de la dette dans le rapport que nous avons tous dans nos dossiers. Cela fait partie de ces choses très étranges en termes d'affirmation. S'agissant de l'investissement, je voudrais ajouter deux choses. Parler de l'effondrement de l'investissement alors que s'achève l'investissement du tramway, est-ce un scoop que de rappeler que nous n'avions jamais l'intention de tenir ce niveau ? Si cela en étonne quelques-uns, levez la main et nous essaierons de vous expliquer. C'est aussi consternant, parce que stupéfiant.

Il y a un point exact soulevé par l'autre intervenant : nous avons un peu de difficulté dans le rythme d'engagement de nos investissements. C'est ce sur quoi nous nous mobilisons fortement. C'est aussi ce qui nous fait mettre à niveau notre investissement, ce qui est rappelé dans la DM suivante, mais nous avons acté cette orientation au budget primitif en réinjectant 77 M€ sur le budget principal, sur notre projet d'investissement pour la fin de mandat, 92 M€ si nous intégrons l'année 2020. La réalité est celle-là. De plus, en 2015, le niveau d'investissement était supérieur à la moyenne, abstraction faite du pic du tramway sur les années antérieures et c'est la même chose en 2016.

S'agissant de l'immobilisme ou de l'absence de projets, nous avons fixé un cap et des priorités. Nous avons donné un calendrier que nous tenons, puisque tout à l'heure, nous aurons l'actualisation de notre PPI. C'est aussi la suite du travail que nous avons fait en commission en échangeant sur le détail du PPI actualisé, mais vous aurez noté que nous avons la volonté de le faire mieux connaître et mieux partager à chacun. Nous avons ainsi fait un envoi particulier et vous l'avez aussi reçu il y a quelques jours. Ceci dit, que vous ne soyez pas d'accord avec le contenu, c'est le lot commun et c'est possible de la part de chacun, mais affirmer qu'il n'y a pas de projets ni d'idées et que nous ne programmons rien en ayant cela dans votre dossier, oui, quand vous dites que c'est consternant, le mot est faible, mais je me refuserai à utiliser un autre qualificatif.

Voilà simplement ce que je voulais souligner dans ma réponse. J'essaie de peser mes mots, mais nous sommes dans le grotesque et cela ne participe pas du tout au débat démocratique que de procéder ainsi. Faire un réquisitoire fondé sur rien ou sur des contre-vérités ne fait rien avancer. Cela n'a d'ailleurs pour objet que de créer le doute, le trouble dans l'assemblée, voire au-delà. C'est ce qui doit être dénoncé et ce que je dénonce. Je suis très ouvert au débat, mais pas du tout à ce genre de procédé. Je vous invite d'ailleurs à opposer une détermination sans faille à ce genre de procédé. Ce n'est pas un procédé ni de la démocratie, mais du « grand n'importe quoi » malhonnête. Cela ne me plaît pas et je vous dis pourquoi. C'était ma réponse, Robert.

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET quitte la salle durant le vote du compte administratif 2015.

M. STEPOURJINE.- Je crois que nous pouvons remercier le Président de la commission n°01 pour ce travail et cette présentation. Je sou mets maintenant ce compte administratif à vos votes. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 votes contre et 8 abstentions. Ce compte administratif 2015 est approuvé et nous félicitons et remercions encore Gabriel BAULIEU pour ce travail.

M. BAULIEU.- Merci, Robert. Nous faisons chacun notre travail, mais j'ai tenu à donner une note d'humeur à l'égard de certains procédés. Pour le reste, le temps fera son œuvre.

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET rejoint la séance.

M. STEPOURJINE.- Ce compte administratif est donc approuvé par cette assemblée, avec 8 abstentions et 2 oppositions.

M. FOUSSERET.- Je te remercie. C'est aussi l'occasion de remercier l'ensemble des services qui sont à nos côtés, aux côtés de Gabriel BAULIEU, de la commission pour préparer l'ensemble de ce dossier d'une façon totalement remarquable et transparente. Nous le faisons toujours, mais nous le faisons sincèrement. Je vous remercie.

Rapport n°1.1.3 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées en 2015 par la CAGB
--

M. BAULIEU.- C'est une obligation réglementaire que nous respectons bien évidemment en rendant compte des opérations réalisées dans l'exercice. Le rapport résume les choses. En 2015, 7 transactions de biens en pleine propriété sont intervenues, à savoir :

- 4 entrées dans le parc, soit :
 - 3 acquisitions d'assiettes foncières, dans le cadre de la compétence Aménagement économique,
 - 1 acquisition de foncier bâti (hall de la Cité des Arts), soit une régularisation d'une toute petite surface.
- 3 sorties du parc concernant des parcelles de foncier non bâti, sur les Zones d'Activité Economique (ZAE) du Noret, des Portes de Vesoul et Nouvelle Ère aux Auxons.

Les montants totaux des recettes et des dépenses vous sont rappelés dans le rapport. Vous avez également le détail des opérations dans les dossiers annexes. Le Conseil est invité à prendre connaissance de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°1.1.4 - Affectation des résultats 2015 au budget 2016

Les rapports n° 1.1.2 et 1.1.4 sont traités conjointement.

M. BAULIEU.- La présentation de ce rapport a été faite dans le rapport n°1.1.2, mais il s'agit de délibérer sur l'affectation des résultats. Comme indiqué précédemment, ce vote doit intervenir après l'adoption du Compte administratif.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°1.1.5 - Décision Modificative n°1 - 2016
--

M. BAULIEU.- Ce rapport concerne la Décision Modificative n°1 et le PPI, puisque nous devons revenir sur ces sujets. Nous travaillons avec la Direction des Finances à compléter notre PPIF, puisque nous retravaillons les choses au fond.

Dans le prolongement de ce que j'ai indiqué il y a un instant, notamment pour préciser des éléments de réponse, s'agissant de la stratégie budgétaire que nous avons réaffirmée dans le cadre du budget primitif 2016, dans le contexte financier notamment de baisse de la DGF que nous connaissons, nous tenons un cap avec des indicateurs de pilotage strictement maintenus pour nous assurer à long terme de la préservation des grands équilibres financiers, à savoir :

- une épargne nette qui ne saurait être inférieure à 8 M€ au budget principal : vous avez vu tout à l'heure dans les indicateurs de marge que nous sommes nettement au-dessus,
- une capacité de désendettement inférieure à 7 ans à fin 2020, cap que nous essayons de tenir.

Nous avons rappelé tout à l'heure que nous sommes à un peu moins de 5 ans à la fin de l'année 2015.

Le 31 mars, nous avons arrêté des orientations que nous reprenons ici. Il s'agit de faire un effort d'investissement majoré. Le budget d'investissement résultant de cette réinjection de crédits est de 60 M€ sur la période 2016-2019 (92 M€ avec l'année 2020) hors Transports, CRR et Déchets. Nous parlons ici du budget principal en termes de majoration d'investissement. C'est ce qui doit être notre souci de tous les jours. Il y a également la maîtrise des charges de fonctionnement. Nous avons souligné tout à l'heure dans le rapport du compte administratif la réalité sur 2015, avec une réduction des dépenses de fonctionnement.

Vous avez également la mise en œuvre du plan de marche fiscal adopté en 2015. Il n'y a pas de mystère : si nous voulons tenir un cap, il faut bien évidemment serrer autant qu'il est possible les dépenses, mais il faut aussi tenir le cap en matière de recettes. Nous avons également un challenge extrêmement difficile, à savoir celui du pacte de soutenabilité du budget annexe Transports. Il est rendu difficile, non seulement parce que ce dossier est difficile en termes de besoin, mais aussi, compte tenu de la stagnation du Versement Transport. J'ai tenu à le souligner tout à l'heure, parce que ce fait est loin d'être anodin. Si nous avions eu une pente, ne serait-ce que de 2,5 % de progression annuelle, avec les responsables des Transports, nous nous arracherions un peu moins les cheveux pour cette maîtrise par ailleurs essentielle.

Concernant cette volonté de donner un coup d'accélérateur aux investissements, il s'agit bien évidemment d'investir sur des nécessités, créneaux, terrains, porteurs d'avenir pour le Grand Besançon. C'est ce que nous indiquons sur l'écran suivant. Tout cela est en cohérence avec les compétences actuelles et futures du Grand Besançon. La réflexion est désormais ouverte, mais nous avons la perspective éventuelle de transformer la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine et l'extension territoriale évoquée ce soir doit intervenir au 1^{er} janvier 2017, mais elle est déjà une réalité au quotidien dans la Maison avec tous les travaux conduits en interne et en relation avec les représentants de ces communes pour réussir parfaitement leur intégration au 1^{er} janvier. Dans le cadre d'un projet communautaire renforcé, ce programme répond aux grandes priorités de nos politiques du mandat, que nous pouvons rappeler :

- l'aide aux communes dans le cadre d'un projet global de renforcement de la solidarité communautaire,
- l'attractivité du territoire, le développement durable et la qualité de vie,
- le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche,
- l'habitat,
- le développement des usages numériques.

Voilà les axes. J'ai envie d'inviter quelques collègues à prendre des notes, parce que nous aurons sans doute à en reparler en matière d'orientations et d'axes à tenir.

Sur l'écran suivant, nous essayons d'esquisser ce que pourrait être ce renforcement et le rythme. Le PPIF actualisé s'adosse sur un investissement total de 92 M€ sur la période jusqu'en 2020. Nous notons d'emblée sur cet écran que l'ensemble des crédits n'étant pas affecté dans le tableau PPI que vous avez apparaissent, puisque vous avez une ligne inscrite « provisions ». La vie est ainsi faite que nous essayons de prévoir autant que faire se peut, mais bien évidemment, elle réserve sa part d'aléas pas forcément négatifs. Toutefois, peuvent se présenter des nécessités ou des opportunités. Nous avons donc un tableau de marche de réalisation indicatif sous les yeux. Sur cette affectation du PPI actualisé 2016-2020 par grandes priorités, nous retrouvons les thématiques que je viens d'évoquer, avec une part majeure en termes de valeur au développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'habitat et l'attractivité, le développement durable et la qualité de vie. Les autres éléments sont bien évidemment significatifs, mais proportionnellement moins importants.

Tout ceci doit permettre bien évidemment de réaliser les projets d'investissement sur le mandat, la poursuite des actions menées, le financement de nos priorités, le renforcement du rayonnement du territoire et de la dynamique communautaire.

C'est la traduction concrète de la déclinaison de notre ambition pour l'Agglomération dans le cadre d'une trajectoire budgétaire respectueuse des grands équilibres financiers sur le long terme. Parce qu'il aurait été illusoire d'en faire la projection à l'écran et parce que c'est un tableau de programmation, vous avez reçu par message il y a quelques jours l'ensemble des éléments constitutifs de ce programme. Je ne vais donc pas en faire la lecture qui serait forcément un peu fastidieuse, mais vous avez dans vos dossiers la liste.

Après, nous pouvons nous demander si c'est inscrit dans le marbre ou non. La réponse est « pas vraiment », puisque c'est de la programmation. Il s'agit ensuite d'en faire le pilotage année après année. Il y a des opérations sur lesquelles nous ne sommes pas totalement sûrs à ce jour de la date à laquelle nous pourrions les engager, mais notre programmation est celle-là. Bien évidemment, nous entendons la piloter chaque année, notre effort étant tourné vers la recherche – je regarde l'équipe de Direction –, vers une plus grande efficacité pour engager et réaliser. En disant cela, c'est un appel, une invitation et un soutien, parce que ce n'est pas si facile que cela. Quand nous prenons les opérations les unes après les autres, nous le savons fort bien. Si je m'adresse aux élus bisontins ou à ceux de chaque commune, pour chaque progrès que nous conduisons, nous ne les conduisons pas forcément au rythme où nous le souhaiterions a priori, mais nous sommes animés de cette volonté au niveau des élus et au niveau des services.

S'il y a des choses à dire après, faites-le à partir de ce document, parce que sur cette DM qui porte bien évidemment sur cette actualisation, nous pouvons souligner les quelques autres éléments, ce que je vais faire de manière résumée, alors même que là aussi vous avez un rapport exhaustif, très détaillé, où l'ensemble des modifications est détaillé et expliqué.

Si je prends l'écran suivant, sur le budget principal, les opérations intégrées dans cette DM sont dans la suite logique des décisions que nous venons de prendre en matière d'affectation de résultats. La reprise des résultats 2015 après couverture du déficit des investissements et des restes à réaliser s'élève à 16,7 M€, selon la mécanique que nous avons résumée sur un tableau comportant des colonnes tout à l'heure.

Concernant l'ajustement des recettes fiscales et des dotations de l'État, je ne rentre pas dans le détail, vous l'avez dans le rapport. Nous avons - hélas ! - la confirmation bien évidemment des baisses de dotations de l'État. Sur les recettes fiscales, sur la taxe d'habitation notamment, des reports de dispositif en faveur des contribuables les plus modestes nous posent un peu problème, mais c'est la position fiscale de l'État, puisque nous avons de fait une dynamique un peu cassée sur 2016. En matière de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), les évolutions sont favorables, mais pas toujours faciles à expliquer. En bref, au total, les recettes fiscales sont en hausse par rapport à ce que nous avons envisagé au budget primitif. Bien évidemment, puisque nous reprenons les résultats, nous ajustons le recours à l'emprunt qui n'est plus nécessaire, pour 6,4 M€.

En dépenses, si nous passons aux principaux ajustements de crédit, nous avons en fonctionnement, de nouvelles inscriptions avec :

- le Salon littéraire,
- le personnel pour l'aide aux communes - nous avons quelques projets sur ce plan-,
- la mobilisation de moyens pour les études préalables au transfert des zones d'activités,
- des régularisations financières – TVA –, mais la TVA sur la pépinière n'est pas récupérable, parce qu'elle est exploitée par un tiers,
- les ajustements des RH suite aux transferts, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure en CLECT et nous y reviendrons dans un instant, il s'agit bien d'ouvrir les crédits nécessaires à cette nouvelle réalité au 1^{er} juillet,
- des ajustements des dépenses imprévues et fonctionnement : nous dotons autant que faire se peut afin de faire face, s'il en est besoin, de même que les inscriptions des résultats en fonctionnement doivent nous permettre, au rythme approprié de l'accroissement de notre investissement dans le PPI que nous proposons, de les consommer, mais en passant par la section de fonctionnement et cela nous permet de le faire au rythme opportun, sans mettre en difficulté notre section de fonctionnement.

Sur le budget principal, toujours en matière d'investissement, nous avons de nouvelles inscriptions pour :

- l'acquisition de matériel pour l'aide aux communes,
- la sécurisation des locaux de La City : vous avez encore en mémoire l'épisode fâcheux que nous avons connu et que nous souhaitons ne pas voir renouveler,
- les services communs TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) : nous avons besoin de renouvellement de certaines parties du parc matériel,

- une réalimentation exceptionnelle du fonds « Centres de village », très précisément en direction des communes : nous avons consommé l'enveloppe ouverte sur 2016. Ce n'est pas un engagement à faire de même sur les années à venir, mais comme nous pouvons le faire cette année, nous le faisons,
- concernant la pépinière maraîchère, des compléments pour boucler les opérations,
- la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) pour sa 2^e phase : c'est un accroissement de notre fonds de concours à l'opération sous maîtrise d'ouvrage de la Ville,
- la participation de la CAGB au réseau de chaleur des Hauts-du-Chazal (aspect logique d'articulation compte tenu de notre rôle d'aménageur),
- une subvention pour travaux de l'accueil de jour de Pirey : il y a un rapport spécifique sur cette opération à caractère exceptionnel conduite par la commune de Pirey et d'intérêt plus large que la commune de toute évidence. Il s'agit de la construction d'un centre d'accueil pour personnes touchées par la maladie d'Alzheimer, géré par Eliad, pour aider les familles et les accompagnants à pouvoir bénéficier de ce service,
- le port fluvial d'Agglomération : il y a quelques interventions à faire, notamment pour remplacer les catways à Deluz,
- l'ajustement des dépenses imprévues que nous devons doter à toutes fins utiles,
- l'inscription d'une enveloppe pour investissement à venir (6 M€) : c'est le sens de ce que je viens d'indiquer sur le fait de disposer des marges nécessaires et que nous consommerons au fur et à mesure de notre accélération de l'investissement.

Sur les budgets annexes, les inscriptions en DM I 2016 concernent principalement les reprises de résultat 2015, comme nous venons de voir. Sur le budget annexe Transports, je n'y reviens pas. Vous avez également 5 000 € pour faire face à d'éventuelles créances irrécouvrables et une réduction de l'inscription de recours à l'emprunt de 200 000 €. Sur le budget annexe Déchets, l'excédent de 2015 reporté en 2016 s'équilibre avec l'inscription de nouveaux crédits opérationnels (3,2 M€) et une réduction d'inscription de recours à l'emprunt de 713 000 €, avec les différentes opérations à la clé, et notamment d'équipement en matériel. Sur le budget annexe CRR, je ne m'arrête pas particulièrement sur les reprises de résultat. Il y a également là un petit abondement des crédits pour créances irrécouvrables et une inscription pour dépenses imprévues pour 5 000 € sur le Noret, ce qui s'équilibre avec une réduction de l'avance faite du budget principal.

Voilà ce que nous pouvons dire assez rapidement sur cette DM. Je ne veux pas minimiser le deuxième volet de mon exposé comprenant en termes d'orientations le PPI actualisé et majoré, comme nous l'avions évoqué et validé le 31 mars dernier, et présentant un caractère tout à fait opérationnel avec précisément une liste d'opérations et un calendrier de réalisation de ces opérations qu'il conviendra de piloter au mieux, avec le meilleur rythme, notre ambition étant d'essayer d'atteindre le niveau d'investissement que nous nous sommes fixé, mais en tenant bien les 3 conditions évoquées précédemment sur le fonctionnement, sur l'imposition et sur le budget annexe Transports. Si nous ne tenons pas ces 3 paramètres, le plan que nous présentons ce soir ne pourra pas être tenu. Cela a été dit par certains intervenants tout à l'heure : nous avons une capacité à réinjecter dans l'investissement, mais à la condition de respecter ces paramètres, parce que notre capacité nette, au fil de l'eau et que nous avons vérifiée plusieurs fois, notamment avec notre consultant extérieur, sur le budget principal, est à 15 M€. Nous avons beau le tirer dans tous les sens, nous n'en avons pas davantage. Le reste ne serait donc qu'illusion et ce n'est pas du tout ce que nous proposons. Voilà, Président, sur la DM.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Y a-t-il des questions à poser ou des remarques à faire ?

M. CUENOT.- Je suis suppléant de Thérèse ROBERT, Maire de Gennes. J'ai une question concernant le Salon littéraire. Quelle a été la clé de répartition, la base de calcul entre la Ville de Besançon et les communes de l'Agglomération ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous l'avons déjà dit ici. Je vais vous le dire de tête. Cette question a été posée, nous y avons répondu. Ce sont 50 000 € pour la participation de la Ville et 150 000 € pour la Communauté d'Agglomération, avec des participations en sponsoring, entre autres du Crédit Agricole à hauteur de 35 000 €. Pour la Région Bourgogne - Franche-Comté, c'est en cours. Il me semble que 50 000 € ont été demandés. Nous pourrions vous redonner les chiffres exacts, mais je ne les ai pas ici.

M. CUENOT.- C'est dans le rapport. Il y a 155 000 € du Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Si c'est dans le rapport, pourquoi nous le demandez-vous ?

M. CUENOT.- Si c'est pour le Grand Besançon, c'est pour ses communes, n'est-ce pas ?

M. BAULIEU.- Pour le Grand Besançon, ce sont 155 000 €, mais je n'ai pas la base de calcul de la répartition.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas une base de calcul mathématique, mais une opération reprise. La question a déjà été posée et nous y avons déjà répondu. Nous avons dit aussi notre volonté de reprendre cet événement au niveau de l'Agglomération qui doit aussi avoir des manifestations la singularisant et lui permettant d'exister par rapport à ce centre d'intérêt, tout comme dans d'autres domaines. Tout cela a déjà été dit, nous allons vous donner les chiffres au centime près si vous le souhaitez. Je ne les ai pas en tête, mais ils sont de cet ordre, plus les participations des services, mais c'est une opération essentiellement du Grand Besançon.

Y avait-il une autre question ?

Mme BOTTERON.- Monsieur le Président, je vous avais écrit à plusieurs reprises concernant la problématique de l'aménagement numérique du territoire. Le renforcement de l'attractivité du territoire passe par le développement de l'aménagement numérique. Le Conseil Départemental se mobilise sur les territoires ruraux. Nous sommes en déficit. Nous sommes sollicités régulièrement, que ce soit dans le cadre de l'activité économique ou par les privés, notamment sur notre secteur Nord. Le Vice-Président est également concerné, puisque c'est sur le secteur de Tallenay. Qu'en est-il du projet de développement du numérique sur le territoire de l'Agglo ? Qui a la compétence ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons dû vous répondre. Je vais donc vous redire ce que nous avons déjà dit. La différence entre le reste du Département et l'Agglomération est que l'Agglomération est dans une zone AMII (Appel à Manifestations d'Intention d'Investissement). De quoi parlez-vous ? Pour les usagers ou pour les entreprises ?

Mme BOTTERON.- Pour les usagers et les entreprises.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour les usagers, vous savez très bien que ce n'est pas de la compétence de l'Agglomération. C'est essentiellement Orange qui est en train d'aménager l'ensemble du territoire. Nous n'avons jamais caché qu'il y avait des difficultés non pas avec Orange, mais il y a une très grande appétence de l'ensemble des Françaises et des Français sur le débit. Il y a un plan que nous essayons de modifier, dans lequel je peux vous dire que nous avons mis en tête Châtillon-le-Duc et Tallenay, mais nous avons aussi parlé de Deluz. Il y a également Nancray, Busy, Larnod, Vorges-les-Pins et Boussières. Par rapport à cela, nous avons réussi à obtenir d'Orange de signer une promesse sur le Salon des Maires. Pour Busy et Larnod, ils vont amener la fibre et nous mettrons des armoires. Cela dit, nous faisons tout de même le travail d'Orange, parce que normalement, ils devraient le faire. Quand il y a vraiment des manques criants, nous le faisons et nous intervenons. Toutefois, mettre un aménagement comme nous allons le faire à Larnod, c'est plusieurs dizaines de milliers d'euros. Nous ne pouvons pas aménager l'ensemble du territoire sur les finances de l'Agglo, mais vous faites partie des zones concernées. Comme je vous l'ai dit de tête, il y a Tallenay, Châtillon-le-Duc, Busy, Larnod, Vorges-les-Pins et Boussières.

Par ailleurs, concernant les entreprises, nous sommes en train de regarder. Nous en avons parlé lors de la dernière réunion du Syndicat Mixte Lumière pour continuer à amener du très haut débit. C'est ce que nous avons fait par exemple sur la zone de Chaufontaine. Il faut savoir que lorsque l'on aménage une zone comme Chaufontaine, cela coûte 100 000 €, ce qui n'est pas rien, mais nous le faisons, parce que nous savons très bien que cela devient très important. Il me semble que j'avais demandé à Monsieur DELAUNOIS de vous répondre. Ne l'a-t-il pas fait ?

Mme BOTTERON.- J'ai eu une réponse concernant la démarche que vous aviez vis-à-vis d'Orange.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui que ce que nous vous avons écrit, si ce n'est que la politique d'Orange est qu'ils ont une politique de l'escargot, c'est-à-dire qu'ils commencent à tel endroit et ils tournent autour. C'est sûr qu'un escargot ne va pas vite, mais ce n'est pas cela. Je voulais parler de la coquille de l'escargot. Je crois que nous avons mis une pression assez forte à Orange. J'ai encore rencontré le n°2 au Salon des Maires. Nous avons avancé sur les communes où c'était vraiment criant, comme à Vorges-les-Pins, Busy ou Larnod, où c'était vraiment très dur. Par le passé, nous avons déjà fait quelque chose à Morre et à Montfaucon, me semble-t-il. Nous voulons aussi en profiter pour aller jusqu'à Saône où il y a d'autres besoins. Nous le faisons au fur et à mesure, mais vous savez que le Syndicat Mixte Lumière le fait.

Nous avançons, mais pas suffisamment vite et je comprends bien. C'est vrai qu'il est quelquefois rageant de presser sur la touche « enter » et que cela n'avance pas, mais nous rencontrons cette difficulté sur l'ensemble du territoire, même sur de nombreux secteurs de Besançon. Ce n'est pas propre à la périphérie. Dans certains secteurs de Besançon (Velotte, Les Tilleroyes), il n'y a pas encore totalement le très haut débit, parce que la demande de plus en plus forte nécessite des équipements de plus en plus puissants. Ce n'est donc pas du tout oublié.

Je vais être clair avec vous. Orange n'aura pas terminé d'installer le FTTH (Fiber To The Home), la fibre jusqu'à la maison, avant 2020 sur l'ensemble de l'Agglo. Nous sommes aussi en lien avec le Département, avec Doubs Très Haut Débit. Par exemple, sur le secteur de Nancray, ils sont en bordure du secteur et nous voudrions trouver des accords avec le Département pour pouvoir raccorder un certain nombre de secteurs. Tout cela est donc très complexe. Si certains d'entre vous ont des problèmes, j'espère que vous êtes persuadés que nous faisons le maximum et je vous invite à rencontrer Didier DELAUNOIS du Département TIC qui vous donnera des détails très précis. Je vous dis cela de tête, je ne sais plus exactement les dates, mais tout n'est pas pour demain.

Je vous le redis très clairement. Nous avons déjà beaucoup investi. Par exemple, l'Agglomération s'est beaucoup engagée dans le très haut débit au niveau des entreprises avec le data center qui est opérationnel. Nous avons aussi évoqué le fait de regarder la fin du fibrage des zones économiques. Je crois d'ailleurs qu'il y a encore des problèmes sur le secteur d'École-Valentin. Nous regardons tout cela, mais chaque fois, ce sont des billets à 100 000 €. Ce n'est pas facile à faire.

Mme BOTTERON.- Oui, mais le développement du travail à domicile engendre également des besoins émergents de plus en plus importants.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'allons peut-être pas lancer un débat maintenant, parce que nous devons accélérer, mais par exemple, pour le télétravail, sur l'aire de la nouvelle Ère, nous allons certainement installer des salles de télétravail pour les personnes qui veulent venir se poser là avec leur ordinateur pour travailler dans de bonnes conditions. Le Président de votre secteur n'a de cesse de me le rappeler. Ceci étant dit, c'est un vrai sujet, mais nous essayons de réparer les cas les plus criants. Il y a également le secteur de Fontain où deux entreprises ont besoin de très haut débit, nous le savons, mais après, quand il faut tirer des gaines, cela coûte beaucoup d'argent. C'est le génie civil.

Vous savez aussi que par exemple, pour les travaux du tram, partout où nous avons creusé, nous avons mis des gaines. Donc maintenant, quand il s'agit de mettre de la fibre dedans, cela va beaucoup plus vite. Nous utilisons aussi le grand collecteur qui va de l'est jusqu'à Port Douvot. Avec les syndicats, nous exploitons la possibilité d'utiliser ces gaines.

Par rapport à cela, avez-vous d'autres questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions et 10 abstentions. Ce rapport est adopté, je vous remercie. Nous continuons avec le rapport n°1.1.6

Information - Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
--

M. BAULIEU.- Je voudrais d'abord faire une brève communication sur un sujet dont toutes les communes ont eu notification. Je veux parler du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). Vous savez qu'en 2012, 2013 et 2014, nous étions en sortie du dispositif bénéficiaire du FPIC. Nous avons craint ne plus en bénéficier et devenir contributeurs. En 2014, nous avons été dans la situation des sortants, c'est-à-dire que nous avions une dotation égale à 50 %. En 2015, nous n'étions ni bénéficiaires ni contributeurs. Nous considérons que c'était un moindre mal. En 2016, puisque ce sont des positions relatives des collectivités, nous entrons à nouveau dans le champ des bénéficiaires, notamment peut-être parce qu'en termes de revenu, notre position relative aurait été légèrement moins bonne, ce qui nous met dans une position favorable et nous bénéficions du FPIC à nouveau en 2016. Ce n'est pas du tout une garantie pour l'avenir, parce que nous sommes toujours dans la zone limite.

Ne prenons donc pas cela en disant « c'est reparti durablement ». Nous savons simplement que si les proportions ne changent pas, les bénéficiaires ont une année de sortie à 50 %. Nous nous disons donc que 2017 devrait nous être favorable au moins en partie. C'est la seule chose que nous pouvons garantir sous réserve que le texte ne change pas. À cette précision près, nous en bénéficions en 2016 et nous avons indiqué que nous ne proposerions pas au Conseil Communautaire de modifier les règles d'attribution, celles prévues par la loi sous l'intitulé « régime de droit commun », entre les communes et l'Agglomération. Nous sommes donc bénéficiaires. Les communes ont reçu une notification de la part de la Préfecture. Les chiffres que vous avez sont ceux dont vous bénéficiez dès lors que l'État procédera au paiement.

C'est la communication que je voulais faire sur ce sujet. Il n'y a pas à délibérer, puisque nous ne proposerons pas de modification dans les modalités de répartition.

Rapport n° 1.1.6 - Révision des autorisations de programme (AP) et
des autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

M. BAULIEU.- Pour ce rapport, j'ai encore un diaporama. Sur l'AP/CP « pépinière maraîchère », il y a une petite augmentation du montant de l'AP de 40 000 €, différentes opérations étant à compléter, à savoir :

- l'achèvement des haies,
- le traitement des chemins,
- une liaison entre deux serres,
- un auvent sur le magasin.

Nous proposons de clôturer l'AP « Cité des Arts ». Il ne reste que des inscriptions de dépenses liées à des contentieux. Il n'y a pas de visibilité sur les dépenses à venir et les montants à échéance, ce qui induira de multiples ajustements en DM. Vous connaissez les contentieux touchant à l'étanchéité de la toiture. Si je rentre dans le dossier, ce sont les lots 6 et 7. Nous traiterons cela s'il y a lieu de manière autonome. L'opération étant achevée, nous proposons la clôture de cette autorisation de programme. Voilà pour ce rapport n° 1.1.6.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° 1.1.7 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet solidarité sociale et fiscale

M. BAULIEU.- Nous procédons cette année, comme les années antérieures, à cette saison, à la reconduction du règlement de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) en général à une exception près, et à l'ouverture des crédits pour procéder à leur paiement sur le volet solidarité sociale et fiscale. Sur le volet économique, il s'agit d'ouvrir les crédits versés sur le niveau de 2015 et nous y reviendrons plus tard pour 2016, sur la base des déclarations de permis que nous enregistrons actuellement et que nous analysons. Sur les gens du voyage, il s'agit de les mettre en paiement et d'ouvrir les crédits, puisqu'il n'y a pas de modification annoncée ou en cours à caractère opérationnel cette année.

Ceci étant indiqué, j'ajoute une précision sur une petite modification de règlement. J'y faisais une allusion tout à l'heure, mais j'allais créer de la confusion entre Attribution de Compensation (AC) et Dotation de Solidarité Communautaire. Cela touche à l'effet regroupement des communes. Nous avons procédé d'une certaine manière pour les Auxons et nous proposons de faire de même pour Osselle-Routelle, puisque nous avons un système d'attribution du volet solidarité fiscale et sociale où le paramètre « par habitant » est par tranche. Plus on monte dans les tranches, plus la valeur de l'habitant baisse. C'est ce que nous avons mis en place. L'effet mécanique serait que dès lors que les communes se regroupent, elles perdraient de la DSC, puisqu'elles changeraient de catégorie. Nous proposons de geler les choses tout simplement pour que l'effet des nouvelles communes ne soit pas de perdre de la DSC.

À ce détail modificatif près, vous avez toutes les explications, dont les tableaux d'ajustement. Nous proposons de reconduire la DSC à l'identique avec l'ouverture des crédits tels que je l'indiquais. Dans le document annexe, vous avez le tableau de répartition de cette DSC entre toutes les communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° I.1.8 - Bilan des travaux de la CCSPL en 2015

M. BAULIEU.- Ce rapport est de pure forme. Je passe sur les obligations de texte. Vous savez que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) se réunit chez nous sur les déchets, les transports et l'hôtel et les pépinières d'entreprises.

C'était l'objet des réunions des 27 mai, 9 septembre et 7 décembre 2015. Il s'agissait de s'inscrire dans la perspective du renouvellement de la DSP des pépinières et de l'hôtel d'entreprises. Nous nous sommes réunis sur ce sujet, comme nous nous sommes réunis il y a quelques jours à nouveau en 2016 sur le renouvellement du mode d'exploitation des transports. C'est un rapport d'information.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. C'est un rapport d'information, il n'y a donc pas de vote.

Rapport n° I.1.9 - Projet d'accueil de jour pour personnes dépendantes et/ou malades d'Alzheimer sur la commune de Pirey - Attribution d'un fonds de concours exceptionnel

M. BAULIEU.- Nous revenons sur un point que j'ai à peine développé tout à l'heure dans la DM, puisqu'il y a une ouverture de crédit de 100 000 €. Il s'agit en l'espèce de vous proposer d'apporter sous forme de fonds de concours une aide exceptionnelle à une commune qui mène une opération à caractère exceptionnel dépassant largement l'intérêt communal. Compte tenu de l'initiative de la commune de Pirey qui accueille déjà dans ses murs ce dispositif d'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer notamment, il s'agit de réaliser une opération de construction d'un nouveau bâtiment, le fonctionnement devenant un peu aléatoire dans les locaux actuels où il y a concurrence avec les associations locales. La commune a donc décidé de réaliser un local dédié, avec un concept particulier pour que cela ressemble à la maison. Vous avez le descriptif quant au volume et au coût et vous avez les indications des financements demandés et le solde que supportera la commune. Dans ce cadre, nous vous proposons d'apporter un fonds de concours exceptionnel à la commune de Pirey de 100 000 € pour un projet dépassant notoirement le cadre communal.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce beau projet ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

M. STEPOURJINE.- Je voudrais vous remercier très sincèrement pour cette subvention qui va nous permettre d'accueillir un peu plus de personnes malades d'Alzheimer.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette maladie est un véritable cancer du 21^e siècle. Nous pouvons dire « bravo et merci » à la commune de Pirey qui donne vraiment l'exemple sur un sujet qui va devenir de plus en plus prégnant dans les mois et les années à venir.

Ressources humaines

Rapport n° I.2.1 - Favoriser l'accès à la santé pour tous par le développement d'un projet de mutuelle solidaire

M. BAULIEU.- Ce rapport est à la fois d'information et d'invitation. Il n'a pas un caractère opérationnel pour notre assemblée. Il repose sur l'initiative que prend la Ville de Besançon et dont nous pourrions nous inspirer sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon. De quoi s'agit-il ? Dans une période où il devient de plus en plus indispensable d'être bien couvert sur le plan social pour faire face à nos charges de maladie et de santé, etc., il devient indispensable d'être bénéficiaire d'une mutuelle, puisque comme chacun le sait, il y a des déclassements de remboursement. Je passe sur ces détails néanmoins considérables. Pour faire en sorte que le public sans doute en nombre important - le taux de 5 % étant une indication nationale - qui ne bénéficie pas de mutuelle puisse en avoir une plus facilement ; l'initiative prise à Besançon est de créer une démarche de groupe pour mieux négocier une mutuelle et de le faire dans un cadre associatif regroupant l'ensemble des personnes ne bénéficiant pas d'une mutuelle, pour leur permettre d'y accéder au moindre coût.

L'organisation est celle-là et l'action consiste à la fois à animer et à sensibiliser pour que le moins de personnes possible restent au bord du chemin de la couverture mutuelle en termes de complémentaire santé. C'est ce qu'il se passe à Besançon, c'est ouvert à tous les Bisontins qui répondent à ces conditions, mais également aux agents de la Ville et du Grand Besançon qui n'auraient pas de mutuelle.

Si nous faisons cette communication, c'est simplement à titre d'information et d'invitation, parce que cette action nous semble des plus intéressantes et nous sommes tous invités dans nos communes à nous interroger sur cette question et peut-être à procéder de même.

D'ailleurs, la commune de Thise le fait depuis quelque temps déjà et Alain LORIGUET nous indiquait à la dernière réunion de Bureau que 130 personnes ont rejoint le dispositif. Cela montre bien que des personnes sont dans le besoin. À l'heure qu'il est, Thise en a récupéré 130 dans une démarche collective. Nous pouvons aussi citer cette démarche à titre d'exemple.

Je finirai en disant que nous sommes tous invités à nous interroger. Danielle DARD pilote les choses avec quelques collègues à la Ville et je précise qu'une réunion d'information à caractère plus opérationnelle est prévue, notamment pour savoir comment en tant que commune de la périphérie, on pourrait peut-être se raccrocher au dispositif avec l'association Axiom. Vous avez reçu l'invitation, mais notez-le bien, c'est bientôt. Danielle me disait que la réunion avait lieu le mardi 5 juillet, salle Bartoldi à La City à 18h. Vous qui êtes là ou d'autres élus de vos communes, les responsables de vos CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) ou autres, en fonction de vos manières de fonctionner dans vos communes, êtes cordialement invités, mais également incités à venir, parce qu'il nous semble que c'est une fort belle action ne nécessitant pas une obligation de crédits particulière, si ce n'est de l'énergie, de l'organisation et de la mobilisation pour que le message passe et que les personnes soient sensibilisées pour ne laisser personne de côté.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez bien compris que nous ne favorisons personne. C'est une association. 5 mutuelles ont été sélectionnées et chacun choisira, s'il le souhaite, une mutuelle quand il le jugera nécessaire. C'est un peu un groupement de commandes pour permettre à des individuels qui ne sont pas ou mal protégés d'avoir accès à un groupement de commandes s'ils le souhaitent, pour bénéficier de tarifs qui nous paraissent intéressants et de garanties qui nous paraissent bonnes. Ce dispositif a été mis en place à Thise, et là-bas, cette initiative communale fonctionne bien. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas de vote sur ce rapport, c'est une information.

M. BAULIEU.- Cela ne nous engage pas en tant qu'Agglomération. C'est une invitation avec cette réunion du 5 juillet prochain à l'appui.

Rapport n° 1.2.2 - Intégration intercommunale - Nouvelles mutualisations au 1 ^{er} juillet 2016
--

Les rapports n° 1.1.2 et 1.2.3 sont traités conjointement.

Rapport n° 1.2.3 - Évaluation des charges transférées - Coûts prévisionnels 2016
--

Les rapports n° 1.1.2 et 1.2.3 sont traités conjointement.

M. BAULIEU.- Si nous avons tous été à la CLECT - et l'invitation avait cet objet - je vous dirais tout simplement que nous n'avons qu'à procéder au vote, puisque c'est rigoureusement ce sur quoi nous avons statué tout à l'heure. Je vais bien évidemment vous faire les présentations rapidement. Nous inscrivons cette démarche de mutualisation dans la poursuite de ce que nous avons engagé antérieurement.

Sur le rapport n° 1.2.2, la présente délibération propose de nouvelles mutualisations, avec :

- la poursuite du déploiement d'une Direction Générale unique avec la mutualisation des postes :
 - de Directeur Général Adjoint des Services en charge du pôle Culture et Tourisme,
 - de Directeur Général Adjoint des Services Techniques,
 - de chargé de mission auprès du DGS (Directeur Général des Services),
 - du pool des assistantes de la Direction Générale,
- la transformation en service commun du service Approvisionnements et Magasins fournissant les Directions Techniques de la Ville, une partie de celles de la CAGB et le CCAS.

Pour le rapport n°1.2.3 concernant l'évaluation des charges transférées, je passe sur les modalités selon lesquelles nous les évaluons pour prendre en compte la masse salariale, les dépenses directes, les dépenses indirectes, les locaux, les amortissements, etc. Chacun sait qu'il y a une clé de répartition. La règle de droit commun que nous avons est proportionnelle aux agents. La règle d'exception 50-50 touche de nombreuses personnes ici, parce qu'elles concernent la Direction, ce qui y est rattaché étant traité de la même manière. Nous avons instauré une autre clé pour la Direction Parc Automobile et Logistique, puisque nous avons retenu une clé de répartition à partir de la réalité de l'exercice antérieur, c'est-à-dire en enregistrant les utilisations par les 3 entités. Nous proposons bien évidemment de l'appliquer également au service Magasins qui y est rattaché. Sur ce registre, vous avez les éléments dans le début du rapport. Il y a les deux volets d'évaluation. Sur l'aspect transfert au niveau de la mutualisation de certains postes, le coût total s'élève à 303 624 €, dont 204 471 € à la charge de Besançon, la différence étant à la charge du Grand Besançon.

Sur la transformation en service commun du service Approvisionnements et Magasins, le coût total est de 474 931 € dont 393 940 € à la charge de la Ville de Besançon. Je rappelle que c'est imputé sur l'attribution de compensation, comme je l'ai évoqué précédemment.

Voilà en résumé les deux rapports n°1.2.2 et 1.2.3. En matière d'évaluation, nous aurons à y revenir lors de la CLECT de fin d'année et ensuite annuellement, comme pour l'ensemble des services mutualisés.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces deux rapports ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Ces rapports sont adoptés.

Rapport n°1.2.4 - Aide aux communes - Convention relative à l'évolution du dispositif et à la mise en place de nouveaux services communs entre la CAGB et ses communes membres
--

M. KRIEGER.- Le dispositif d'aide aux communes a été créé en 2005. Néanmoins, dès la mise en place du nouveau Conseil Communautaire en 2014, nous avons souhaité rencontrer l'ensemble des communes pour leur faire part de ce service et pour recenser les besoins attendus. Nous vous proposons une évolution de l'aide aux communes avec pour objectif de mettre au service des communes, les expertises techniques, juridiques et administratives de l'Agglo par la mise à disposition d'agents communautaires. Le contexte actuel faisant apparaître des besoins communaux se diversifiant, le Grand Besançon souhaite faire évoluer son service en proposant d'étendre son champ d'intervention à de nouveaux domaines (technique, financier, juridique, informatique, ingénierie, etc.). L'objet de ce rapport est donc de présenter une nouvelle convention de services en précisant le cadre financier.

Concernant l'objectif et le périmètre d'intervention du service, suite au recensement des besoins des communes, il est proposé de mettre en œuvre la mutualisation des services apparus comme prioritaires pour les missions suivantes :

- l'accompagnement pour les projets d'investissements,
- l'accompagnement pour la commande publique,
- l'accompagnement sur les questions juridiques,
- le Conseil en Énergie Partagé (CEP),
- l'expertise informatique avec la mise en service de « num@irie »,
- l'expertise financière pour les fonds européens (niveau 2),
- le prêt et l'installation de matériel événementiel, conseil pour l'acquisition de matériel.

De nombreux services de l'Agglo sont concernés pour apporter leur compétence.

Concernant l'impact sur les ressources humaines, il est proposé de renforcer certains services de façon à être réactifs dans les meilleurs délais pour répondre aux demandes de l'ensemble des communes. Il est prévu de recruter 4 équivalents temps plein (ETP) répartis de la façon suivante :

- 0,5 ETP de catégorie B pour la gestion des marchés,
- 1 ETP de catégorie A pour la commande publique et les affaires juridiques,
- 0,5 ETP de catégorie A pour la Direction Technologie de l'Information et de la Communication,
- 1 ETP de catégorie B (déjà recruté) pour le CEP (Conseil en Énergie Partagé),
- 1 ETP de catégorie C pour la Direction Parc Automobile et Logistique pour la fourniture, pose et mise en place de matériels (par exemple : les podiums).

Nous disposons déjà dans le Service d'Aide aux Communes de 1,5 ETP (Pauline GUIARD et Émilie LIENARD).

Concernant le fonctionnement du dispositif, nous avons plusieurs niveaux :

- le niveau 1 est accessible à toutes les communes par le biais du site Extranet sur lequel Elsa MAILLOT nous dira quelques mots tout à l'heure, que nous avons présenté à la Conférence des Maires et pour lequel vous avez reçu hier ou avant-hier un code d'accès,
- le niveau 2 est accessible aux communes ayant signé la convention avec participation financière. Les services proposés inférieurs à une demi-journée sont :
 - conseil, avis et relecture de marché,
 - conseil en énergie partagé,
 - visite et diagnostic des installations informatiques à disposition dans vos communes,
 - prêt de matériel pour les manifestations,
 - conseil et aide juridique,
 - conseil et accompagnement pour les projets d'investissement,
- le niveau 3 concerne la mise à disposition des moyens accessibles aux communes ayant signé la convention du niveau 2 pour tous les projets d'étude et d'accompagnement supérieurs à une demi-journée de travail sur proposition de devis. Il est évident que pour le travail de relecture d'une DSP (Délégation de Service Public) ou l'accompagnement d'une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) représentant plusieurs demi-journées, il vous sera proposé un devis pour cet accompagnement.

Concernant les tarifs, pour le niveau 2, il est prévu un forfait de 2,80 €/habitant, plafonné à 6 000 € pour les communes de moins de 4 000 habitants. Je vous rappelle que ce service tel qu'il est calculé représente un coût de 4 €, 1,20 € étant pris en charge par l'Agglomération bisontine. Pour le niveau 3, cela se fait sur devis pour tous travaux supérieurs à une demi-journée de travail. La demi-journée sera facturée :

- 226 € pour un agent de catégorie A (type ingénieur),
- 165 € pour un agent de catégorie B,
- 133 € pour un agent de catégorie C.

L'étude financière a été faite en considérant la participation de 75 % des habitants des 57 communes. Pour l'instant, nous n'avons pas pris en considération les 15 communes qui rejoindront l'Agglomération bisontine le 1^{er} janvier 2017. La signature de cette convention mettra fin aux anciennes conventions que certains d'entre nous avaient pu signer notamment pour le CEP, pour les AMO avec une proposition de tarif différente de celle que je viens de vous proposer.

Sur votre rapport, je demande également que l'on modifie la convention et que l'on ajoute en page 113, concernant les coûts des services, les modalités de révision des coûts. Un bilan d'utilisation du service sera réalisé fin septembre de l'année prochaine. Il permettra autant que de besoin d'ajuster le montant du forfait du niveau 2 à la hausse ou à la baisse en fonction du bilan financier qui sera fait sur l'année. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme MAILLOT.- Je voulais savoir si je présentais l'Extranet dans la foulée.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, vas-y.

Mme MAILLOT.- L'Extranet est un site Internet réservé aux élus, avec une partie spécifique pour les secrétaires de mairie. Sur la page d'accueil, vous trouverez :

- un carrousel avec une actualité pour mettre en avant une commune à chaque fois,
- un fil d'actualités,
- un agenda,
- 5 rubriques, à savoir :
 - l'aide aux communes avec ce que vous a expliqué Jacques KRIEGER,
 - une partie plus spécifique sur l'information avec les délibérations, l'organigramme, du partage de document, une revue de presse, etc.,
 - une rubrique intitulée « partage d'expérience » comportant des sous-rubriques en fonction des groupes de travail,
 - un onglet concernant la bourse d'échanges,
 - un forum de discussion comportant 2 sous-parties :
 - un forum spécifique pour les élus avec autant de sous-catégories que nécessaire,
 - un forum spécifique pour les secrétaires de mairie.

Le site est effectif dès aujourd'hui. Vous allez recevoir vos codes d'accès au fur et à mesure. Après, à vous de voir. Pauline GUIARD, Émilie LIENARD et Thomas ROUSSEZ s'occuperont de la gestion pour vous, dans chaque commune, pour faire en sorte que ce site vive, soit alimenté et actualisé régulièrement. Il faudra donc voir tout cela avec ces personnes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Elsa. Je crois que le Service d'Aide aux Communes se développe, il est encore appelé à se développer, parce que c'est vraiment la vocation de notre Agglomération d'apporter certains services. Un gros travail a été fait avec Jacques KRIEGER, Elsa MAILLOT et d'autres, qui sont allés sur le terrain pour faire le bilan et le recensement des besoins. Je ne dis pas que tout cela est parfait, mais nous en avons parlé plusieurs fois en Bureau, nous avons modifié les choses pour que cela corresponde vraiment bien aux besoins des uns et des autres. Je dis bien que ce n'est pas forcément parfait, mais nous avons cette volonté de nous rapprocher au mieux de ce qui devrait être parfait, à savoir ce que l'ensemble des collègues attend de leur commune. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. HUOT.- J'avais fait une demande pour que le Conseil en Énergie Partagé (CEP) sorte du niveau 2 de service de l'aide aux communes. J'avais ce souci, parce que j'ai vraiment une crainte que cette intégration soit un frein à l'adhésion des communes au CEP, alors que ce service fait l'objet d'une subvention fléchée CEP de l'ADEME, de la Région, de 72 000 € sur 3 ans pour la création du second poste de Conseiller en Énergie Partagé. Il faut avoir en tête que nous avons une subvention fléchée de l'ADEME et de la Région sur le CEP.

Si cette subvention est fléchée, il est permis de penser que les subventionneurs espèrent une large adhésion des communes à ce dispositif dans le cadre de la transition énergétique et dans le cadre des objectifs sur lesquels nous nous sommes engagés pour le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la CAGB. De plus, encapsuler le CEP dans le service de niveau 2 n'est pas conforme à une délibération que nous avons prise pour la création de ce deuxième poste de CEP, délibération que notre Conseil d'Agglo a votée le 23 novembre 2015 dans laquelle il était explicité qu'il y avait lieu de prendre une délibération spécifique qui devait fixer le coût du CEP en raison du montant des subventions attendues. Cela veut dire que le coût du CEP doit faire l'objet d'une délibération spécifique, puisque c'est l'engagement pris dans la délibération du 23 novembre 2015.

Ayons donc en tête qu'il y a une subvention fléchée pour le CEP. Pour moi, nous ne respectons pas la délibération du 23 novembre 2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut la modifier.

M. HUOT.- Cela veut dire que nous prenons une délibération, dont nous ne respectons pas les engagements, que nous nous asseyons sur la délibération que nous avons prise. Pour moi, il est clair qu'il y a un réel intérêt de l'aide aux communes, cela ne se discute même pas. L'objet est donc plutôt une crainte par rapport au CEP en sachant qu'à la clé, il y a des économies intéressantes et pertinentes pour les communes, sauf qu'en l'encapsulant dans un autre service, cela peut faire un coût important si on n'a pas nécessairement besoin des autres services intégrés dans le niveau 2 avec cet encapsulage du CEP. Je trouve que ce n'est pas un choix pertinent si cela conduit à freiner le développement du CEP et nous pourrions aussi envisager de dire que ce CEP s'intègre au niveau 2 quand on aura l'extinction des subventions de l'ADEME et de la Région.

Je ne me fais pas le porteur, mais nous avons eu ces débats en commission « Développement durable », ils ont été soulevés par certains maires des communes. Ce n'est pas du tout une remise en cause ou une discussion de fond sur l'aide aux communes, mais c'est vraiment ce souci que ce soit un vrai frein par rapport à l'adhésion des communes à ce service.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais laisser Jacques KRIEGER te répondre, mais parce que tu nous as déjà posé la question, je vais te refaire la même réponse. S'il s'avérait que ce n'était pas bon, nous pourrions toujours modifier la donne quant à la délibération. Peut-être faut-il la modifier, nous n'allons pas nous asseoir sur cette délibération. Ceci a été longuement débattu au Bureau, puisque tu as déjà posé la question. Jacques KRIEGER te répondra parce qu'il propose cela avec la commission.

M. CONTOZ.- Les aides dont parle Daniel HUOT sont-elles prises en compte dans l'équilibre financier du projet ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas, c'est un coût global.

M. KRIEGER.- Pour répondre à Daniel HUOT, actuellement, 28 communes participent au CEP sur les 57 communes présentes. Je pense qu'en l'incluant dans ce panel, nous n'allons pas freiner le projet du CEP. Le souhait est de l'étendre et de voir toutes les communes y participer, parce que ce service est assez exceptionnel et nous souhaitons par ce biais, en l'intégrant dans le panel, que l'ensemble des communes qui avait besoin, par exemple, d'aide juridique, en plus, puisse faire appel au CEP pour diagnostiquer leur étude sur l'énergie. Je ne pense pas que ce soit un frein, bien au contraire. C'est plus un avantage, un panel supplémentaire. Dans le panel de l'aide aux communes, nous avons souhaité mettre un maximum de choses pour être au service de l'attente de tous les recensements que nous avons pu recueillir auprès de l'ensemble des communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a une différence d'analyse. Daniel HUOT pense qu'en l'intégrant, cela va faire baisser ; le Bureau pensait comme toi, qu'en l'intégrant, au contraire, plus de communes allaient participer. C'est donc un problème d'analyse.

Mme PRESSE.- Daniel, il me semble que nous avons vérifié auprès des services juridiques, ou en tout cas auprès de l'ADEME, que l'ADEME acceptait que l'on inclue justement les CEP dans le paquet n°2. Un travail a été fait au niveau des services juridiques. C'est donc une sécurité. Après, si la délibération ne convient pas, il s'agira de la modifier dans le sens d'une mutualisation des services apportés aux communes. Bien sûr, nous ne remettons pas du tout en cause l'intérêt des CEP. Ce très bon service irrigue l'ensemble du territoire, puisqu'il y a 28 communes entrant dans le dispositif. Nous espérons que cela va continuer. Il y a une efficacité et un bon retour par rapport aux communes. D'ailleurs, des compliments ont été faits ici par des maires et je m'associe à eux pour cela.

C'est un peu ce que nous pourrions appeler un « service public de l'efficacité énergétique » sur notre territoire. Ce travail se fait en régie. D'où l'intérêt de la régie. Il n'y a pas de super structure, vu que nous travaillons directement en service élu en rapport avec les maires et nos deux CEP. Je pense que cela va plus largement que cela pour le retour des communes, c'est-à-dire que nous avons aussi le retour sur d'autres petits problèmes des communes et cela permet de discuter. Pour le fait d'intégrer cela avec les autres services rendus au titre des mutualisations proposées, je pense que nous allons dans le bon sens pour arriver à un vrai service public et d'aide aux communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui veut prendre la parole ?

Mme MAILLOT.- Je suis d'accord avec ce que vient de dire Françoise. Pour le service « num@irie », c'est aussi ce que tu viens de dire. Il s'agit de prendre connaissance du matériel de chaque commune pour pouvoir y apporter une solution. C'était aussi la demande de départ de trouver un service fédérant l'Agglomération et permettant qu'un service soit apporté à chacune des communes en fonction des besoins.

Concernant ce que dit Daniel HUOT sur le coût, si nous reprenons ce que disait Jacques KRIEGER sur les 80 000 € que l'Agglomération met pour faire baisser le coût du pack du niveau 2 de prix par habitant, le coût réel est de 4,20 € et nous vous demandons 2,80 €, soit une différence de 2,40 €, d'où les 80 000 € pris en compte par l'Agglomération. Pour le CEP, c'est 1,5 €. Si nous résumons de cette manière, c'est un peu comme si le CEP était déjà payé d'avance.

M. HUOT.- On ne peut pas raisonner comme cela, puisqu'aucune délibération n'a été prise sur le coût. Je ne partage pas du tout votre analyse. Cela veut dire que l'on affirme des choses qui ne sont pas vérifiées. Vous l'affirmez comme cela, mais ce n'est pas vérifiable. La difficulté est que s'il n'y a pas un réel besoin en niveau 2 pour les autres services que le CEP, cela veut dire que le saut du coût du CEP est très important si les gens veulent être maintenus dans le CEP. Si nous prenons des coûts de 1,10 € à 1,20 €, cela peut multiplier par 1,5 ou 2 le coût de l'accès au CEP. Il est donc un petit peu choquant qu'il puisse y avoir un saut. De plus, le fait que nous ayons fléché est un signe. Si l'ADEME et la Région l'ont fléché pour que le CEP se développe, c'est que la transition énergétique est un objectif important aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout le monde est d'accord là-dessus, Daniel, mais il y a une vraie divergence d'analyse. Premièrement, il nous semble justement que plus de personnes vont pouvoir bénéficier de ces services. Nous en avons déjà longuement parlé en Bureau, nous avons voté. Je vous propose que nous indiquions que nous modifierons la délibération pour que cela soit dans le dispositif. Il est clair qu'il faut l'indiquer. Deuxièmement, nous avons vérifié auprès des services juridiques, tout cela est conforme, nous l'avons vérifié auprès de l'ADEME. Ensuite, nous verrons bien, nous ferons le point. L'objectif est que ce service d'aide aux communes serve, sans quoi cela ne sert à rien. Le pari pour nous est qu'il y en ait plus, non pas qu'il y en ait moins.

Pour terminer, si vous le permettez, je propose que lorsque nous ferons le bilan, si cela ne va pas, nous reviendrons en arrière et c'est tout. Il n'y a pas de souci. Je prends l'engagement que nous regarderons et que nous reviendrons en arrière si cela ne marche pas. L'objectif poursuivi entre autres par la commission est que plus de communes et de personnes en bénéficient. Dans ce package, beaucoup de choses sont intéressantes pour un coût peu élevé, même si c'est important pour le budget. S'il y en avait moins, ce serait aller à contre-courant de ce que nous voudrions. Je vous propose donc de mettre la délibération à jour, qu'on la rende conforme, que nous vérifions bien qu'il n'y ait pas de difficulté avec les financeurs que sont l'ADEME et la Région et que nous fassions un bilan l'année prochaine, que nous regardions. Si moins de communes qu'aujourd'hui avaient des CEP, ce ne serait pas bon et nous reviendrions sur le dispositif. Ce qu'une délibération fait peut être défait par une autre délibération.

M. CONTOZ.- Excuse-moi de reprendre la parole une deuxième fois. Je repose ma question.

M. LE PRÉSIDENT.- Jacques KRIEGER t'a répondu « oui ».

M. CONTOZ.- Excuse-moi, Jacques. Tu ne l'as pas crié bien fort. Deuxièmement, les collègues dans la salle doivent savoir qu'avec Jacques KRIEGER, nous faisons partie d'un groupe de travail sur l'évolution des aides aux communes au Conseil Départemental. Ces aides aux communes vont toutes être payantes très prochainement. Aucun travail ne se fait sur l'aide aux communes gratuite et maintenue au Département. Nous avons convenu en groupe de travail qu'il n'y aurait pas de doublon entre le Département et ce qui se fait à l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais ajouter une précision, puisque nous parlons de l'aide aux communes. Nous avons tous été un peu choqués par ce qui est arrivé à notre collègue et aux habitants de Chaudfontaine. Nous nous sommes rendus à plusieurs reprises sur le site pour apporter notre soutien et voir comment nous pouvions aider. J'ai été saisi par une demande d'aide exceptionnelle face à ce « pissou » qui débordait. Quand on le voit, il est bien calme. J'ai vu dans le village jusqu'où le niveau d'eau était monté et c'était assez impressionnant. Je n'y suis pas allé en barque, parce que l'eau était redescendue. Dans le cadre de la solidarité intercommunale, nous allons regarder au Bureau si nous pouvons venir en aide. Je pense que nous trouverons une solution, qu'il y aura un soutien exceptionnel de l'Agglo dans le cadre de cette situation exceptionnelle.

Par ailleurs, un autre soutien est sollicité. Je veux parler de la commune de Montfaucon. Un morceau de route de 40 m est parti. Nous demanderons à l'Agglomération que les services prennent la maîtrise d'œuvre pour aider la commune. Il y a donc deux événements exceptionnels. C'est aussi pour montrer la solidarité de l'Agglo face aux collègues qui sont dans des situations compliquées. Souvent, les dépenses ne sont pas proportionnelles à l'importance de la commune.

M. LOUISON.- Je voulais ajouter que nous sommes 215 habitants et que nous avons 18 000 € de réparation. Des traversées de route ont été enlevées. C'est très important pour un petit village comme le nôtre.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes d'accord. C'est pour cela que nous prenons cet engagement. Nous ne pouvons pas le faire tout de suite, mais nous le prendrons en Bureau.

M. BAULIEU.- Il est important que par une forme de consensus, le Conseil s'engage à ce que la proposition du Bureau passe à l'automne. La problématique sur Chaudfontaine est qu'ils puissent faire les travaux. Si nous pouvons assurer ce soir à Chaudfontaine que nous allons apporter une aide, c'est important, même si nous délibérerons formellement au Conseil de rentrée.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela peut être une décision du Bureau.

M. BAULIEU.- Dans nos délégations, je ne suis pas sûr que nous ayons le droit.

M. LE PRÉSIDENT.- En tout cas, sans m'avancer trop, je crois pouvoir te dire que la réponse sera favorable, mais ce ne sera peut-être pas à hauteur de la totalité. Ce sera la même chose pour Montfaucon.

M. CONTOZ.- Je te remercie de ta proposition que les services vont examiner. Il est vrai que ces situations sont compliquées. Concernant les premières estimations dans ma commune, cela représente deux années de capacité d'investissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu m'as dit que c'était 300 000 €. Est-ce bien cela ?

M. CONTOZ.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut tout de même que je mette ce rapport au vote en prenant en compte les trois remarques que j'ai faites. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 6 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n° I.2.5 - Charte de la laïcité et du bien vivre ensemble

M. BAULIEU.- Sur ce rapport, nous proposons de reprendre à notre compte ce qui a été fait au sein de la Ville de Besançon et il y a plus d'un motif à cela. Je sais que je ne ferai pas d'erreur en disant que tous les élus bisontins sont élus de l'Agglomération et que nos services sont de plus en plus intégrés avec les mutualisations, y compris sur des aspects de ce type importants ô combien dans leur forme. Il nous semble pertinent d'être en parfaite cohérence. Nous le faisons dans cet esprit et dans l'esprit de ce rappel, parce que ce que nous disons et ce que nous écrivons dans cette Charte sont des rappels. Nous nous engageons en tant qu'élus, nous demandons aux services et nous exigeons des usagers de respecter ces règles du vivre ensemble que sont les règles de la laïcité. Elles se fondent sur quelques textes de base que vous avez dans le rapport. Bien évidemment, ce sont les dispositions constitutionnelles en tant que telles. Nous faisons référence à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui certes date, mais qui fait partie intégrante de la Constitution en tant que préambule qui a valeur constitutionnelle, comme l'est le préambule de la Constitution de 1946, également repris dans le préambule de la Constitution de 1958. Il est fait référence également bien évidemment à la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.

Ces dispositions ont vocation non pas à encadrer la pensée ou l'exercice de quelque conviction ou sentiment religieux dès lors qu'il respecte la liberté des autres, mais faire en sorte qu'il n'y ait pas confusion et que ces valeurs, qui sont des valeurs individuelles, ne s'imposent pas au collectif dont nous avons la responsabilité. Je ne vais pas faire une lecture de ce texte qui est court, que vous avez dans les annexes des rapports. J'ai simplement rappelé les principes de base, les textes fondamentaux. La Charte a pour objet de nous inviter, dans l'exercice de nos mandats, d'exiger de nos services – mais c'est beaucoup mieux par adhésion – de veiller dans l'exercice de leurs missions, au service de l'intérêt général, du public, de veiller à respecter scrupuleusement cette Charte de laïcité et les valeurs qu'elle porte, qui sont faites d'abord de respect de l'autre. Soyons clairs, c'est cela l'essentiel. Toutefois, nous le rappelons également, parce que c'est vrai pour les élus et nos services, nous devons avoir le souci de les protéger sur ce plan. Cela fait partie aussi de nos responsabilités.

Précisément, il s'agit d'exiger des usagers, dans le registre qui est le leur, de respecter également ces grands principes de la laïcité, de sorte que personne ne soit dans l'exercice de ses activités professionnelles, au service du public, soumis à quelque pression ou désagrément que ce soit.

Bref, cette Charte de la laïcité s'inscrit bien évidemment sous ce que nous rappelons généralement de la République en disant que le grand vivre ensemble de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité, qui, si nous déclinons cela dans le détail, porte ô combien de valeurs. Cette Charte s'inscrit dans cet esprit. Dans ses grands principes, elle est un rappel et une invitation à chacun et à chacune, de s'en souvenir, de bien mesurer que dans une période où - hélas ! - les crispations se multiplient et que de nombreuses circonstances sont prétextes ou motifs à, de manière abusive, exacerber des tensions, des rivalités ou des clivages. À travers cette Charte, nous devons être acteurs de ce qui peut permettre d'essayer d'éviter précisément les agressions de toute sorte, ne serait-ce que par le propos, par l'idée ou l'attitude. C'est dans cet esprit collectif qu'en cohésion avec la Ville de Besançon, puisque nous sommes largement engagés en commun dans bien des domaines, notamment auprès de l'ensemble de nos cadres et de nos collaborateurs, nous vous proposons de valider cette Charte et par notre vote, d'adhérer à son contenu et à ce que nous pouvons faire de positif.

En présentant ce rapport, je souhaite que ce soit dans cet esprit que nous procédions. Je souhaite que cela ne soit pas prétexte à controverse, parce que j'espère que dans notre République, nous pouvons encore nous réunir sur quelques grands principes entre élus. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. ACARD.- Merci, Monsieur le Vice-Président, pour cette belle ode à la laïcité. Sur le fond, j'ai eu l'occasion de le dire au Conseil Municipal de Besançon. Cette Charte de la laïcité, bien qu'elle ne soit qu'une succession de mots-clés bienveillants, qu'elle soit déconnectée de la réalité et inefficace, elle part au moins d'une bonne intention, nous ne pouvons pas vous enlever cela. Je constate que vous avez partiellement répondu à mes attentes, d'abord sur l'application de cette Charte qui s'appliquera au Grand Besançon, ce qui est bien. Toutefois, sur le contexte, je regrette de ne pas avoir obtenu satisfaction, mais c'est sans doute parce que vous avez manqué de temps pour modifier votre rapport. Je constate ainsi que le mot « événement » n'a pas été remplacé par « suite à la succession d'attentats islamistes qui ont frappé notre pays en 2015 ». C'est dommage, mais en le disant, au moins, ce sera écrit dans notre compte rendu de séance.

Enfin, et puisque vous avez tous voté de nouvelles attributions au Bureau et au Président en début de séance pour je cite « laisser plus de temps au débat », je souhaite que nous consacrons un prochain Conseil Communautaire à un débat sur la laïcité, justement. Cela permettra de relever les atteintes à la laïcité qui se multiplient à l'encontre des services de nos différentes communes, notamment le réseau Ginko, qui sont, je pense, à l'origine de cette Charte, au moins autant que les événements que vous évoquez dans votre rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous répondrai rien. Je crois que Gabriel BAULIEU a dit que nous ne voulions vraiment pas polémiquer là-dessus. Vous ne pouvez rien faire sans qu'il y ait une vision politique derrière, une politique de démagogie. C'est tout simplement désespérant et le mot « désespérant » convient. Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

M. MOUGIN.- Je me contenterai simplement de rappeler vos propres termes. Vous vouliez faire cette Charte justement suite aux attentats commis l'an passé. Je ne voudrais pas que vous accusiez par vos ruses certaines personnes ici de bénéficier...

M. LE PRÉSIDENT.- Chacun se fera un avis sur la question !

M. MOUGIN.- Justement, vous en avez parlé en premier. Au lendemain des attentats, vous avez parlé de cette Charte. Il faut donc appeler un chat, un chat.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai effectivement reparlé de cette Charte au lendemain des attentats, mais cela fait déjà quelque temps que nous travaillons dessus.

M. MOUGIN.- Certes, ce sont des événements, mais il faut appeler un chat, un chat. C'était suite aux attentats. Il ne faut donc pas retourner la situation.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MOUGIN, personne n'est dupe ici. En tout cas, ce n'est pas le lieu en Conseil d'Agglomération de discuter de cela.

M. MOUGIN.- Nous avons bien dit que nous la votions à deux mains, mais il y a quelques zones d'ombre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne répondrai pas favorablement à la demande de Monsieur ACARD de faire un Conseil d'Agglomération spécial sur la laïcité. Je mets au vote ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Besançon

M. LOPEZ.- Il s'agit de présenter le rapport annuel des résultats de la collecte des déchets sur le Grand Besançon. Vous avez reçu le rapport général et vous y avez apporté toute votre attention. Je vais simplement rappeler les grandes lignes. Concernant les zones résiduelles, nous sommes beaucoup plus sur une phase de stagnation des tonnages produits, avec une légère diminution de 4 % sur l'exercice 2015 par rapport à 2014. La collecte sélective est tout à fait stable également et le verre est en légère augmentation, puisque vous voyez encore un gisement de captation possible. Les cartons sont à peu près stables. Par contre, les textiles font l'objet d'une augmentation très sensible dans les collectes. Nous verrons dans le rapport suivant les dispositions qui vous seront proposées.

La production globale de déchets avec les déchetteries s'élève à 73 592 t, en légère diminution par rapport à 2014 et en diminution entre 13 et 15 % par rapport à la production globale de 2008. Vous avez un chiffre comparatif par rapport aux moyennes nationales où nous nous situons en dessous de ce qui est produit par ailleurs dans d'autres collectivités. Vous avez les graphiques avec cette baisse régulière. Je ne m'y attarde donc pas. Vous avez pris connaissance de tout cela. Le résultat du traitement est une valorisation énergétique, le traitement étant assuré par le SYBERT qui reçoit l'intégralité des déchets résiduels du Grand Besançon, où le Grand Besançon rapporte l'essentiel des produits incinérés. Je rappelle que ce sont 28 628 t, contre 33 115 t incinérées en 2012.

Le tri représente 11 080 t de déchets issus des bacs jaunes, également triés par le Grand Besançon et 15 % de refus de tri sont incinérés. La fréquentation des déchetteries est en hausse, avec des apports pour 26 626 t.

Concernant la relation avec les usagers, vous avez les chiffres à l'écran. Les appels téléphoniques ont diminué de 30 % par rapport à 2012. La mise en place de la redevance incitative avait incité les usagers à appeler les services pour être plus informés du processus. Aujourd'hui, nous avons une diminution de 30 % environ des appels téléphoniques et une diminution très nette des visiteurs et des courriers reçus ou envoyés. Dans le cadre de l'accompagnement collectif, il y a des accompagnements dans les zones où les choses sont plus difficiles, notamment en habitat collectif où 9 058 personnes ont été sensibilisées. Par ailleurs, il faut mentionner le label d'or des territoires innovants reçu en novembre 2015 pour l'ensemble du dispositif de redevance incitative à la levée et à la pesée.

En matière de réglementation et de qualité, il y a eu :

- 458 enquêtes liées aux modifications complexes des contrats ou à la bonne réalisation de la collecte,
- 376 t écartées en amont par le contrôle de qualité,
- 256 courriers envoyés pour des débordements récurrents de bac,
- 240 dossiers de permis de construire instruits pour la vigilance que nous devons avoir pour les lieux de collecte, pour qu'ils soient accessibles dans la mesure du possible.

En matière de ressources financières, la collecte coûte 103 €/habitant, les montants étant relativement stables par rapport à l'année précédente, puisque le budget est de 18 298 495 €, contre 18 016 371 € en 2014. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 18 904 866 €, contre 19 279 754 € en 2014 où la part payée par l'usager ménage s'élève à 72 €, contre 75 € en 2012, autant que je m'en souviens. La part payée par les non-ménages s'élève à 15,70 € ramenés en moyenne par habitant et le soutien aux organismes pour 14,20 €, sur la base de 106,60 € au total.

Nous avons bien entendu les demandes de Christophe LIME. Notre objectif est de :

- moins incinérer et enfouir,
- plus recycler,
- simplifier le geste de tri,
- sécuriser les processus de collecte,
- chercher plus d'efficacité,
- optimiser les valorisations industrielles et énergétiques.

L'effet d'accompagnement ciblé en habitat collectif est à poursuivre pour des raisons objectives, pour essayer de faire en sorte que l'amplitude des facturations soit la plus faible possible. Nous continuerons dans cette voie, avec un travail avec les partenaires que sont notamment les bailleurs sociaux et les services de voirie.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. CONTOZ.- Ce n'est pas une question. Nous prenons souvent la parole ici pour dire ce qui ne va pas. Je voudrais témoigner que ce service à la population ne pose aucun problème dans les communes. On ne m'interpelle jamais en tant que Maire parce qu'il y a un dysfonctionnement en matière d'ordures ménagères. Jamais, jamais. On dit souvent que les transports fédèrent. Je pense que les ordures ménagères fédèrent plus que celui qui fédère. Je voudrais faire un grand « satisfecit » sur ce sujet. Je voudrais dire aussi que la Direction est cordiale et réactive. Quand elle est appelée par un élu ou par les services, elle répond d'une manière extrêmement précise et gentille.

M. LOPEZ.- Pour abonder ce que tu dis, je crois qu'il faut mettre en évidence l'adhésion et l'implication au travail de tous les services pour mettre en place la redevance incitative qui a donné de bons résultats jusqu'à maintenant. Quand il y a une adhésion de ceux qui font le travail, les choses sont beaucoup plus faciles à mettre en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien. Bravo à la Direction et au personnel qui la compose, ainsi qu'au Vice-Président et à son équipe.

M. LOPEZ.- Je transmettrai.

M. LE PRÉSIDENT.- On vous demande de prendre acte de ce rapport annuel. Si vous avez pris acte, si tout le monde est d'accord et s'il n'y a pas d'autre question, nous passons au rapport suivant.

Rapport n°4.2 - Convention de partenariat entre la CAGB et Eco TLC

M. LOPEZ.- Ce rapport concerne la collecte des textiles par Eco TLC. Il s'agit de développer les points de collecte qui sont des points relais. Nous vous proposons de mettre 23 points de collecte supplémentaires dans le courant du 1^{er} semestre 2016 pour récolter davantage les textiles, les chaussures usagées, tout ce qui est de l'ordre de l'habillement qu'il soit usé, usagé ou non. Tout cela est recyclable. Nous avons bien vu dans les chiffres, l'augmentation très sensible de la collecte de l'ordre de 72 % depuis 2013. Il s'agit de développer encore plus ce service dans toute la mesure du possible.

M. LE PRÉSIDENT.- Si je comprends bien, Eco TLC est le regroupement de tri, d'Emmaüs, etc. Est-ce bien cela ?

M. LOPEZ.- C'est possible. Je ne saurais pas le dire de façon précise. Cela rapporte 0,10 €/habitant à la CAGB.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4.3 - Révision des statuts du SYBERT

M. BAULIEU.- Ce rapport a trait aux évolutions consécutives à l'évolution de la composition du territoire en matière d'intercommunalité, le nouveau schéma départemental allant impacter la composition du périmètre d'intervention du SYBERT, avec la nouvelle définition des communautés. Ainsi, le SYBERT a décidé de faire évoluer ses statuts dans cette perspective. Vous vous souvenez qu'une première version avait été adoptée lors du Comité Syndical du 8 décembre 2015. Cette version a donné lieu à des observations de la Préfecture pour un certain nombre de précisions. Toutes les observations ont été prises en compte dans la nouvelle version adoptée par le Comité Syndical du 5 avril 2016 et soumise au vote du Conseil Communautaire de ce soir. Vous avez dans le document annexe la totalité du texte des statuts et un rappel des textes du Code relatifs aux modalités selon lesquelles peuvent être réalisées des sorties du Syndicat. C'est donc un rappel des formes à respecter et qui seront respectées.

S'agissant de la répartition des sièges, les nouveaux statuts prévoient :

- 1 délégué titulaire pour chaque EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) regroupant moins de 2 000 habitants,
- 2 délégués titulaires pour chaque EPCI de 2 000 à 10 000 habitants,
- 10 délégués titulaires pour chaque EPCI de plus de 100 000 habitants,
- 1 délégué titulaire supplémentaire par tranche de 5 000 habitants pour chaque EPCI.

Par ailleurs, chaque titulaire dispose d'un suppléant.

Jusqu'alors, 67 délégués siégeaient au SYBERT, dont 46 représentaient la CAGB. Sur la base de la population municipale 2015, la CAGB disposera désormais de 45 sièges, soit un représentant de moins. La Communauté de Communes du Val Saint-Vitois perd également un représentant (3 sièges contre 4 auparavant), de même que la Communauté de Communes du Val Marnaysien (2 sièges contre 3 auparavant). À l'inverse, la Communauté de Communes de la Dame Blanche-Bussière gagne 1 représentant avec 3 sièges. Le nombre de sièges pour les autres communautés de communes membres, c'est-à-dire celle de Vaîte-Aigremont, celle du Pays d'Ornans, celle d'Amancey Loue Lison et celle du Canton de Quingey, reste inchangé. Le nombre total de délégués au SYBERT est ainsi ramené à 65, contre 67 antérieurement. Vous avez l'ensemble des dispositions dans le dossier annexe. Voilà la présentation rapide des choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Mesdames CAULET, GALLIOU et THIEBAUT et Messieurs BIZE, BOUSSET, DUCHEZEAU, JAVAUX, LETHIER, LINDECKER, LOPEZ, POUJET et STHAL. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à ces modifications des statuts ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.4 - Mise en œuvre du COTEC - Convention de partenariat avec le Pôle Énergie

Mme PRESSE.- Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), nous avons fait un appel à projets régional TEPOS (Territoire à Énergie Positive) en juillet 2015. Nous avons passé une délibération pour une convention avec l'ADEME le 27 novembre 2015 pour un COTEC (Contrat d'Objectif Territorial Énergie Climat) qui met en œuvre 13 actions de mobilisation du territoire. Je vais vous parler de l'action 10 intitulée « Montée en compétence des professionnels du bâtiment ». Cette action prévoit de « concevoir et déployer un cycle de rendez-vous réguliers en direction des professionnels du bâtiment du Grand Besançon et de la CCVA (Communauté de Communes de Vaïte-Aigremont) en partenariat avec le Pôle Énergie, les plateformes Praxibat, les espaces info énergie et en lien avec la CCIT, la Chambre des Métiers et les syndicats professionnels des métiers du bâtiment ». Pour mettre en œuvre la partie « qualification des acteurs », il est proposé d'établir un partenariat avec le Pôle Énergie et d'apporter une subvention de 20 000 € pour l'année 2016.

Vous avez le plan de financement pour les 3 prochaines années dans les annexes, 20 000 € pour 2016 et au maximum 40 000 € pour 2017 et 2018. Vous avez aussi le détail des axes d'intervention du Pôle Énergie et le plan de financement global. S'il y a des questions, j'y répondrai. Il est proposé de :

- attribuer une subvention de 20 000 € pour l'année 2016 et un maximum de 40 000 € pour 2017 et 2018,
- autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4.5 - Convention de partenariat entre la CAGB et le club FACE pour l'année 2016

Mme PRESSE.- Ce rapport concerne quelque chose d'habituel avec le club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) comme les années précédentes. Avec mon collègue à l'Économie, nous proposons de mettre chacun 8 000 € sur les deux types d'opération, à savoir la transition énergétique et l'accès à l'emploi des publics en difficulté. Nous organisons 3 matinales par an et un colloque sur la transition énergétique au mois de novembre.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Mon appel a peut-être été entendu. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4.6 - Mise en œuvre du TEPOS -
Convention avec la Communauté de Communes de Vaïte-Aigremont (CCVA) et gouvernance

Mme PRESSE.- Pour la mise en œuvre du TEPOS dont j'ai parlé précédemment, nous souhaitons faire une convention pour la gouvernance avec la CCVA et proposer une convention financière avec cette même CCVA. Pour la gouvernance, vous avez le détail des représentants possibles pour le Grand Besançon, à savoir :

- Françoise PRESSE,
- Michel LOYAT,
- Alain BLESSEMAILLE,
- un représentant de la commission n°05 « Habitat, politique de la Ville et gens du voyage »,
- Thomas JAVAUX.

Pour la partie financière, nous sommes pilotes dans cette opération. Les subventions perçues de la part de l'ADEME et de la Région vont s'élever à 450 000 € et nous avons à reverser suivant les types d'action, les montants correspondant aux actions menées à la CCVA.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4.7 - Fonds « Centres de village » -
Attribution d'une subvention à la commune de Pouilley-les-Vignes

Mme PRESSE.- Le montant de cette subvention s'élève à 2 648,09 € au titre du Fonds « Centres de village » pour la restauration et la mise en valeur du lavoir. Vous avez le plan de financement et le détail de l'opération en annexe.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Madame SALOMEZ et Monsieur BOUSSET ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4.8 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Attribution de subvention aux communes de Pouilley-les-Vignes et Fontain

Mme PRESSE.- Dans ce rapport, il s'agit de l'attribution de deux subventions à Pouilley-les-Vignes et Fontain. Ce sont des petites sommes, mais elles correspondent aux fenêtres de toit d'un logement communal à Pouilley-les-Vignes et des opérations liées à l'éclairage public pour Fontain. Les montants de ces subventions s'élèvent respectivement à 477 € et à 298 €. Ces sommes sont très petites et demandent une mobilisation du personnel importante. D'où la délibération n°4.9.

M. LE PRÉSIDENT.- Attends, si tu le permets, nous passons au vote de la délibération n°4.8. Mesdames DONEY, SALOMEZ et Messieurs BOUSSET et VAGNE ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4.9 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Évolution n°3 du cadre d'application

Mme PRESSE.- Nous proposons premièrement la suppression des subventions pour des montants inférieurs à 500 €. Deuxièmement, nous souhaitons travailler de concert avec la délégation Habitat, et pour les opérations sur les logements existants, qu'il y ait conditionnement des subventions au conventionnement du logement, comme cela se fait pour l'Habitat.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Commission n°05 : Habitat, politique de la Ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Conditions de financement du Grand Besançon en soutien
à la construction de logements locatifs publics 2016-2019

M. TAILLARD.- Il vous est proposé d'actualiser le cadre d'intervention de la CAGB au titre de son programme de soutien aux opérations de construction neuve et de logements locatifs pour prendre en compte le nouveau référentiel de labellisation mis en place avec l'organisme certificateur Cerqual Patrimoine.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, c'est parfait. Robert STEPOURJINE ne prend pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5.2 - Conditions de financement du Grand Besançon en soutien
à la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics

M. TAILLARD.- Pour ce rapport, c'est la même chose que pour le rapport n°5.1, mais pour notre programme de politique de soutien aux opérations de réhabilitation de logements locatifs publics.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Robert STEPOURJINE ne prend pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5.3 - Programmation de droit commun 2016
pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

M. TAILLARD.- Nous vous proposons d'inscrire en programmation pour l'année 2016, 2 nouvelles opérations d'Habitat 25 pour la création de 16 nouveaux logements locatifs publics situés rue Lecourbe à Besançon et route d'Émagny à Pouilley-les-Vignes. Pour ces deux opérations, il est proposé que la Communauté d'Agglomération intervienne à hauteur de 23 528 € sur les crédits délégués de l'État et à hauteur de 113 052 € sur ses fonds propres.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5.4 - Rattachement de l'office communal Grand Besançon Habitat à la CAGB

M. TAILLARD.- La loi ALUR (Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 rend obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2017 le rattachement des Offices Publics de l'Habitat (OPH) communaux aux EPCI compétents en matière d'habitat, ce qui est le cas pour la Communauté d'Agglomération. En conséquence, la Communauté d'Agglomération doit engager la procédure de modification de la collectivité de rattachement de GBH (Grand Besançon Habitat). Il vous est proposé ce soir de :

- vous prononcer sur le principe de rattachement de GBH à la CAGB à compter du 1^{er} janvier 2017,
- autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter le Préfet pour la procédure.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Mesdames JARROT, JOLY, POISSENOT et ROCHDI, et Messieurs ALLEMANN, BODIN, CURIE, GAVIGNET, OMOURI, STEPOURJINE et VAN HELLE, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote. Pour le reste, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5.5 - Programme d'accession à la propriété - Labellisations à Besançon

M. STEPOURJINE.- La société SEGER sollicite le Grand Besançon pour la labellisation de 30 logements dans le programme « Dôme Impérial 2 », avenue Fontaine-Argent à Besançon. La commission n°05 réunie le 18 mai a donné un avis défavorable sur cette labellisation et le Bureau réuni le 9 juin a également donné un avis défavorable à cette labellisation, car les prix variant entre 3 500 et 5 000 €/m² sont excessifs. Nous vous proposons de suivre les avis défavorables de la commission et du Bureau.

M. LE PRÉSIDENT.- Suivons-nous l'avis défavorable de la commission ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à ce que nous suivions cet avis ? Je n'en vois pas. Ces logements ne seront donc pas labellisés. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5.6 - Projet de réaménagement et de création de 5 places de caravane supplémentaires sur l'aire d'accueil des gens du voyage de la Malcombe

M. STEPOURJINE.- Le Grand Besançon n'est plus conforme au schéma départemental. Je vous confirme que l'aire de Saône étant détruite, nous avons pour l'instant décidé de ne pas la remettre en état. Nous sommes donc étroitement surveillés par Monsieur le Préfet. Aussi, après un entretien avec le Maire-Président, nous avons l'autorisation de créer 5 places supplémentaires sur l'aire de la Malcombe. Il a été également convenu que nous devrions réaménager le site et qu'il me soit permis ici de remercier le Maire de Besançon et nous vous demandons de valider le projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. CROIZIER.- Je voudrais simplement savoir les raisons pour lesquelles, depuis le début du mandat, nous n'avons pas entendu parler d'une réflexion sur une aire de grand passage.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous n'êtes pas très attentif.

M. CROIZIER.- Pourquoi n'est-ce pas fait ? C'est cela la question.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous êtes encore moins attentif car j'ai dû dire dans cette assemblée au moins 10 ou 20 fois combien il était nécessaire que nous trouvions un terrain. Une réflexion est engagée depuis fort longtemps. Il n'y a pas de terrain. J'ai même répété des dizaines de fois qu'à partir du moment où nous n'aurions pas respecté le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, nous ne pouvions plus demander, comme par le passé, l'intervention de la force publique pour faire quitter les lieux. J'ai dit cela et je vais vous dire pourquoi, parce que manifestement, vous ne deviez pas être là toutes ces fois-là. Chaque fois que nous avons trouvé un terrain, les communes ne sont pas d'un enthousiasme débordant. Tout le monde regarde ses pieds !

Je voudrais remercier 2 personnes, Alain LORIGUET et Robert STEPOURJINE, qui sont sur le terrain. Je voudrais également saluer le service qui se trouve mobilisé le dimanche, parce que cela arrive souvent le dimanche. Je vais même remercier devant vous le service des Sports de la Ville de Besançon avec l'Adjoint aux Sports, Abdel GHEZALI, qui était présent sur le terrain un dimanche il y a 15 jours, avec la Directrice des Sports. Ils ont pu mobiliser l'ensemble des gardiens de stade et de gymnase pour venir installer les 450 caravanes que nous n'attendions pas. Quand elles sont arrivées, elles devaient être 120, puis 150, 200, 250 et au final, il y en avait 450, faute de quoi la Ville entière était bloquée et le tram n'aurait pas circulé. Les services de la Ville ont été présents, de même que les services de l'Agglo et les CCD A. LORIGUET et A. GHEZALI.

C'est très compliqué, personne n'en veut. C'est pour cela que je suis vraiment très surpris que vous posiez la question. Pour que vous l'entendiez bien, je relance un 21^e appel pour trouver un terrain et que nous puissions nous mettre en conformité. Pourquoi ai-je accepté ? Pour montrer que le Maire-Président donne l'exemple et nous donnons l'exemple en créant 5 places supplémentaires, parce qu'il est important que nous puissions régler ce problème, être « dans les clous » au niveau du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage, pour pouvoir faire respecter la loi. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de le faire et je peux vous dire que les gens du voyage, qui sont par ailleurs des gens respectables et qui viennent là, sont parfaitement au courant de leurs droits, des délais, et lorsque nous saisissons le tribunal, ils savent qu'ils ont 8 jours de délai et au bout de 7,5 jours, les caravanes s'en vont avec des désagréments pour les communes qui les reçoivent.

Je relance un appel. L'Agglomération est prête à amener l'eau, à mettre des containers. Peut-être que si vous avez un terrain un peu éloigné sans eau, nous pourrions, en vous amenant l'eau, vous autoriser à vous brancher sur les canalisations. Vous savez que nous n'allons pas nous en sortir. Je crois qu'un élu que je ne nommerai pas ce soir va peut-être me faire une proposition. Tant mieux, parce que ce sont de tels problèmes que nous n'arrivons pas à régler.

Il y a un autre problème que nous n'arrivons pas à régler. Je l'ai déjà dit, mais je remercie la commune de Deluz pour le problème du chenil. Nous en parlons depuis 2001. Une mission spéciale a été confiée en 2002, 2003 ou 2004 à Jean-Pierre TAILLARD qui a parcouru toutes les communes. Personne ne voulait d'un chenil, parce que les chiens aboient.

C'est chez un autre TAILLARD que nous avons trouvé la solution. Tout le monde aime bien les bêtes, mais lorsqu'il s'agit d'aller de l'avant, il n'y a plus personne. Une ferme avait été trouvée à Le Puy, elle était parfaite, loin des habitations, mais il y a eu une levée de boucliers des habitants de ce pays pour je ne sais quelle raison, il y a eu des menaces de préemption et la SPA est partie. Il faut redire aussi que le chenil de la SPA est en plein milieu de notre zone de développement économique de Thise qui devrait commencer prochainement à se construire et tant que nous n'avons pas réglé le problème du chenil, nous ne pouvons pas démarrer les travaux. Nous allons commencer ailleurs, mais c'est un vrai problème.

Apparemment, grâce à la bonne volonté de Madame Sylvaine BARASSI, Maire de DELUZ et de son conseiller Fabrice TAILLARD, grâce aussi à l'écoute du Maire d'Auxon, parce qu'il y a là-bas des terrains appartenant à l'Agglo, dont une partie fait partie de mesures compensatoires par rapport à la forêt et j'en avais parlé à Serge RUTKOWSKI qui m'a dit qu'il fallait voir, mais sur le principe, il était d'accord que nous avancions. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais cela fait 13 ou 14 ans que nous cherchons un terrain pour un chenil. L'autre jour, je suis allé dans le secteur avec Fabrice TAILLARD et avec un ensemble d'élus du secteur emmené par Alain BLESSEMAILLE, cela ne pose pas de problème, ce n'est pas très loin de la route, c'est isolé. C'est aux Longeaux. Nous devons y arriver. Je vous redis « soyons aussi responsables ».

Comme le disait Alain BLESSEMAILLE, Gabriel BAULIEU, ou Robert STEPOURJINE, nous pouvons nous regarder les pieds en disant « je ne sais pas ». Quand vous avez des caravanes chez vous et que vous ne pouvez pas les faire partir, cela pose des problèmes. Je redis pour une 21^e fois que le Président de l'Agglo ne pourra rien faire. Nous faisons des déclarations, nous allons au tribunal, nous portons plainte et cela met 8, 10 ou 15 jours si nous voulons voir les gens partir. Nous devons régler ce problème. Pour des raisons que j'ignore, de nombreuses caravanes se déplacent sur cette période. La dernière fois, c'était 450 caravanes. Nous en attendions dimanche, nous avons mobilisé le système et apparemment, elles ne sont pas venues, je n'en ai pas entendu parler. De plus, pour une aire d'accueil de grand passage, des caravanes ne sont pas polluantes. C'est une aire, l'Agglomération mettra les moyens pour récupérer les déchets et je pense que nous serons amenés à verser une compensation sous une forme ou sous une autre à la commune qui acceptera, mais nous devons régler ce problème qui fait partie des problèmes de notre société. Ce n'est pas facile à faire accepter à une commune, mais c'est nécessaire.

M. ACARD.- Une fois n'est pas coutume, je vais appuyer votre appel, même si je ne me permettrais pas la comparaison entre le chenil et l'aire d'accueil que je trouve un peu déplacée.

M. LE PRÉSIDENT.- Arrêtez, pas vous !

M. ACARD.- Si, je peux justement me le permettre. J'entends souvent cette assemblée parler de vivre ensemble. C'est une bonne occasion d'appliquer la parole aux actes.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas bien compris ce que vous vouliez dire, mais ce n'est pas grave. Au lieu de vouloir intervenir sur tout quand on n'y connaît rien, vous feriez parfois mieux de vous taire, vous seriez plus crédible.

Intervention hors micro inaudible

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets au vote. Monsieur MOUGIN, la défense de l'opprimé, allez-y !

M. MOUGIN.- Non, ce n'est pas la défense de l'opprimé, pas du tout. Nous sommes tous d'accord pour dire que c'est compliqué pour un maire d'accueillir des gens du voyage sur un terrain. Preuve en est que si personne ne lève la main ici, c'est bien qu'il y a un souci. Je confirme et je conforte les dires de Monsieur ACARD. Pour le vivre ensemble, c'est parfois compliqué, quelle que soit l'étiquette politique, quel que soit l'endroit où l'on se trouve. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que vous êtes invités à :

- prendre acte de la modification à inscrire dans le schéma départemental, ce que nous venons de faire là,
- vous prononcer favorablement sur le projet de l'opération de réaménagement de l'aire de la Malcombe et la création de 5 places supplémentaires.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5.7 - Contrat de Ville - Dispositif de tranquillité résidentielle et de médiation - Convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et Grand Besançon Habitat (coordonnateur du groupement de commandes des organismes bailleurs sociaux)
--

M. TAILLARD.- La CAGB est sollicitée pour ce dispositif dans le cadre du contrat de Ville pour l'année 2016 à hauteur de 30 000 €. Ce dispositif sera mis en place à compter du 1^{er} juillet 2016.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames JARROT, JOLY, LEMERCIER, POISSENOT, ROCHDI et THIEBAUT et Messieurs ALLEMANN, BODIN, CURIE, GAVIGNET, OMOURI, SCHAUSS, STEPOURJINE et VAN HELLE ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.8 - Contrat de Ville - Rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville

Mme ROCHDI.- La loi Lamy a mis en place quelques exigences pour les collectivités ayant un contrat de Ville portant sur la présentation d'un rapport annuel sur la situation au regard de la Politique de la Ville, les actions menées sur le territoire et les orientations de nature à l'améliorer. Le présent rapport présente le bilan sur 2015 et liste les actions phares menées dans le contexte de la Politique de la Ville au niveau du Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Il n'y a pas à voter, mais juste à prendre acte du présent rapport. S'il n'y a pas de question, cela nous permet de passer au rapport suivant.

Rapport n°5.9 - Création d'un fablab à Planoise

Mme ROCHDI.- Il s'agit dans ce rapport d'un projet de création d'un laboratoire de fabrication (ou fablab) destiné au grand public pour permettre de l'acculturer aux nouveaux outils numériques et aux enjeux qui leur sont liés. Ce lieu est destiné au grand public, c'est-à-dire les associations, structures éducatives, groupes scolaires, étudiants, porteurs de projet, des curieux et des « bidouilleurs », avec des horaires d'ouverture élargis permettant l'accès au plus grand nombre, y compris en soirée et les week-ends. C'est pourquoi l'Agglomération fait le choix d'un fonctionnement mixte de ce lieu atypique. Elle assurera un fonctionnement en régie en journée et autorisera, par convention, l'occupation des lieux par des associations ou des partenaires en soirée et le week-end. Ce projet, ayant vocation à rayonner et être mobile sur l'ensemble de l'Agglomération en cas de besoin, s'inscrit dans l'ambition de faire de Planoise un quartier d'excellence numérique. L'ouverture de cet espace est prévue pour le mois de septembre 2016.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Karima. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Fonds d'aide « Manifestations » - Instruction des demandes du 2^{ème} semestre 2016 (subvention de 10 000 €)

M. PRALON.- Le rapport n°7.1 concerne l'attribution d'une subvention à la Ville de Besançon à hauteur de 10 000 € pour l'organisation de la manifestation Vital'Été qui se déroule à la Malcombe comme chaque année, durant l'été 2016. Cette opération rentre parfaitement dans le cadre des critères d'éligibilité du fonds d'aide « Manifestations ». Nous vous demandons de :

- vous prononcer sur cette subvention de 10 000 €
- autoriser le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention avec le Maire de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Thibaut BIZE, Abdel GHEZALI et moi-même ne prenons pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Rapport n°7.2 - Partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour l'année 2016

M. DUMONT.- Il s'agit de la subvention traditionnelle de 75 000 € que verse le Grand Besançon à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour la valorisation de la politique et des équipements du Grand Besançon dans le cadre de la politique touristique.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est certainement la dernière année, puisque l'année prochaine, la compétence concernant l'Office de Tourisme sera transférée à l'Agglo qui inscrira cette subvention dans son budget. Messieurs MORTON, PRALON et VAN HELLE, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.3 - Aire d'accueil de camping-cars de Besançon -
Convention de gestion avec la Ville de Besançon

M. PRALON.- Nous vous rappelons dans ce rapport que dans le cadre de sa politique d'aménagement des aires de camping-cars, le Grand Besançon a aménagé une aire de 12 places sur le parking du CROUS quai Veil Picard. Je rappelle que cette aire marche fort bien, elle est toujours pleine. Nous devons donc continuer dans ce sens. Je pense que nous avons peut-être trop laissé aller. Nous devons continuer sur Besançon d'aménager ces aires de camping-cars, parce qu'il y a de la demande. Comme cela marche bien, je pense qu'il va falloir trouver un 2^e point de chute très rapidement. Pour ce qui nous concerne ce soir, pour qu'elle fonctionne, 2 conventions avaient été mises en place, à savoir :

- une convention d'occupation et de mise à disposition du terrain par l'État au Grand Besançon et à la Ville de Besançon,
- une convention d'entretien et de gestion de l'aire d'accueil par la Ville de Besançon.

La 2^e convention étant arrivée à terme, il est proposé de la renouveler en accord avec la Ville, sur les mêmes bases que précédemment, mais pour une durée de 15 ans afin de se caler sur la durée de la convention de mise à disposition du terrain par l'État. Nous vous demandons de :

- vous prononcer sur la convention de gestion de l'aire d'accueil de camping-cars de Canot à Besançon,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Thierry MORTON ne prend pas part au vote. Il y a souvent beaucoup de camping-cars à la Rodia, sous la Citadelle. Il faudrait regarder, mais cela pourrait être ce lieu.

M. PRALON.- Ce point de chute paraît intéressant à l'heure qu'il est.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut regarder parce que cela évite d'avoir des camping-cars partout, avec les nuisances que cela peut provoquer si celui-ci est mal utilisé. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté. Si des communes de l'Agglo veulent aussi réfléchir à cela, ce n'est pas interdit. Je pense que nous pouvons avoir des aires de camping-cars dans des communes périphériques. Cela peut être intéressant en période d'été. Cela pourrait être par exemple au pied du château de Montfaucon, il y a une très belle vue sur la vallée du Doubs.

Rapport n°7.4 - Fourniture, livraison, mise en service et maintenance de moyens d'impression,
de reproduction et de numérisation (copieurs et imprimantes) pour les services et écoles -
Autorisation de signature du marché

Mme MAILLOT.- Il s'agit du marché infructueux, dont je vous parlais lors du Conseil précédent. C'est un marché mutualisé entre la Ville, la CAGB et le CCAS pour le matériel d'impression et de reproduction. Il a été attribué à Canon pour une durée de 4 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Sommes-nous d'accord par rapport à cela ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Renouvellement des contrats d'exploitation du transport public de voyageurs -
Choix de la procédure de gestion

M. LOYAT.- Comme vous le savez, le contrat de DSP (Délégation de Service Public) avec Besançon Mobilités et les marchés publics arrivent à échéance le 31 décembre 2017. Le présent rapport propose le choix de la procédure afin d'être dans les temps pour les différentes phases à venir. Les principaux enjeux à concilier sont rappelés. Il s'agit d'un projet de mobilité ambitieux avec le PDU (Plan de Déplacements Urbains), mais aussi des contraintes financières. D'où l'obligation d'avoir une vision globale de la mobilité et une complémentarité accrue entre les différents modes de déplacement. L'autre enjeu concerne l'extension du périmètre de la CAGB.

Vous avez dans le rapport une présentation des principaux modes de gestion et dans les annexes, une présentation encore plus complète, plus détaillée, ce sur quoi je ne reviens pas ou extrêmement rapidement. Pour le réseau urbain, la régie et la DSP apparaissent techniquement les plus adaptées et présentent chacune des avantages, à savoir :

- avec la régie : un contrôle et une maîtrise en direct des charges, des recettes et de la gestion du personnel,
- avec la DSP : le transfert des risques industriels et commerciaux, la collectivité s'engageant pour la durée du contrat sur le montant d'une contribution forfaitaire en fonction des dépenses et recettes forfaitaires, le délégataire pouvant ou non avoir un écart positif pour lui, entre le prévisionnel (le forfaitaire) et les dépenses et recettes réelles. Par ailleurs, la gestion du personnel est assumée par le délégataire.

Comme vous le voyez à l'écran, la gestion confiée à un tiers correspond à la majorité des AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité) de plus de 100 000 habitants hors Île-de-France, soit 81 % et dans ce cas, ce sont plus de 90 % pour les DSP. Les régies sont quant à elles, la forme la plus importante des gestions en direct. Il n'y a d'ailleurs pas de lien direct entre la taille du réseau et la forme. Certaines régies ont de grands, voire très grands réseaux, et d'autres des réseaux plus modestes. Il est possible, comme à Nice et c'est le cas dans d'autres collectivités, de lancer une consultation pour une DSP et au final, en cas de choix infructueux, de retenir une régie, ce qui a été le cas récemment.

Concernant le mode de gestion, il est proposé une DSP sur les services urbains, principalement pour transférer les risques industriels et commerciaux sur un tiers, donc sur le délégataire, ainsi que la gestion du personnel. Les marchés publics sont proposés sur le périurbain, avec notamment pour avantage de maintenir un tissu de transporteurs locaux, souhait très formulé notamment en Bureau, mais les missions du délégataire seront renforcées sur le périurbain afin de :

- favoriser la cohérence indispensable sur l'ensemble,
- faire bénéficier l'ensemble du réseau du savoir-faire d'un groupe, par exemple en matière de marketing - ce qui est d'ailleurs déjà le cas - d'innovation technologique. Nous pouvons penser à ce qui se fait actuellement avec le service d'aide d'exploitation et d'information des voyageurs,
- développer l'intermodalité, élément très important, de la même manière que nous sommes AOM, il est de plus en plus demandé aux délégataires et aux opérateurs d'intégrer une vision globale de la mobilité.

Le régime financier proposé est le versement par l'AOM, avec un engagement de dépenses et recettes. La durée est de 7 ans, durée assez courante pour ce type de contrat. Le cahier des charges reprendra les principaux enjeux et demandera au candidat de faire preuve d'imagination et d'innovation pour concilier qualité de service et soutenabilité financière. Il est précisé « qu'en cas d'échec de la mise en œuvre de cette procédure, le choix d'une exploitation en régie pourra être réétudié ».

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis allé au salon des Transports avec Michel LOYAT. J'ai pu constater que le réseau de Besançon est encore apprécié, cité en exemple, malgré les difficultés du délégataire actuel. Vous avez compris que le Bureau privilégiait cette solution de la DSP. Je vais donc passer la parole à celles et ceux qui souhaitent intervenir. La difficulté qu'il y a pour les réseaux actuellement est que quelquefois, même les grands délégataires ne répondent pas, parce que les choses ne sont pas faciles. Si c'est ce qui est voté, nous espérons recevoir des réponses. Je pense qu'il y en aura certainement 2 ou 3, mais sans certitude absolue, parce que cela devient très, très compliqué.

Comme Michel l'a dit, nous externalisons le risque commercial. Lorsqu'il y a des difficultés, et il y en a eu dernièrement, cela évite aux collectivités de se retrouver en première ligne, ce qui est à signaler, mais cet avis personnel n'est certainement pas partagé par tout le monde. Nous avons aussi une vision très large.

J'arrête là-dessus, mais nous considérons que des choses peuvent très bien être gérées en régie, comme nous l'avons vu pour le centre de tri, mais nous ne devons pas avoir de dogmatisme là-dessus. Nous devons regarder où nous pouvons être bons en tant que gérants et où c'est plus compliqué et qu'il vaut mieux passer par une DSP. Pour l'instant, nous en avons 2 au niveau de la Ville, celle des transports et celle du chauffage. Par exemple, concernant la collecte des déchets, nous avons étendu la régie. Il n'y a donc pas de dogmatisme tout régie ni anti régie, je crois qu'il s'agit de s'adapter. Dans ce cas précis, après avoir bien réfléchi, il me semble que la DSP est le meilleur moyen et le plus sûr. Il se trouve que je rencontre des maires de grandes villes qui ont des services en régie et qui m'expliquent combien ce n'est pas facile. Par contre, dans d'autres domaines, c'est beaucoup plus simple et je peux vous citer l'exemple de la gestion de l'eau où les choses se passent différemment.

Monsieur LIME, quelle est votre position non dogmatique par rapport à cela ?

M. LIME.- Pour commencer, le dernier qui a pris la décision de revenir en régie pour les transports ne l'a pas fait d'une façon dogmatique. D'habitude, je ne le cite pas trop, mais il s'agit de Christian ESTROSI.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr, mais les conditions sont tout de même un petit peu spécifiques.

M. LIME.- Oui, c'est toujours facile chez les autres et difficile chez soi. Je l'ai déjà dit à Michel d'une façon très sympathique, mais dans les documents qui nous sont présentés, je pense que le parti pris était très orienté au départ, y compris dans le document présenté ce soir. Je vais prendre 3 exemples et vous verrez pourquoi je vous dis cela. Pour le recours à la DSP, c'est inscrit « qu'on évacue le risque financier », ce qui est faux, puisque lorsqu'il y a un dérapage, il y a les avenants et c'est prévu à l'intérieur de l'ensemble des DSP quelles qu'elles soient. Pour le recours à des opérateurs avec de la technicité, c'est du classique avec tout ce que cela peut comporter et pour le dernier, je veux parler du fait que nous avons de l'extension sur certains points.

Je voudrais simplement poser la question autrement. Aurions-nous la même réflexion - et je vais m'appuyer sur ce qu'a dit Pierre CONTOZ et avec qui je suis souvent d'accord - sur la problématique des Déchets ? Pierre a parlé tout à l'heure de la réussite de ce qu'il se passe en termes de déchets et nous sommes en gestion publique, ce qui est très compliqué à cause du risque financier et d'éléments comparables à cela. Depuis quelques années, nous avons un résultat sur la politique des Déchets, sur le fait que nous sommes la 1^{re} collectivité passée en redevance incitative. Aucun autre groupe ne l'a fait sur l'ensemble du territoire. Nous avons réussi à avoir des apports financiers, nous sommes un des moins chers, même si j'attire l'attention sur les excédents. En tout cas, je le dis en termes de « satisfecit » dans le cadre de la gestion publique quand aujourd'hui, nous avons 17 ou 18 M€ de budget et que nous arrivons à avoir 3,9 M€ d'excédent avec un endettement à 0.

Comme tu l'as dit précédemment, lorsque nous avons fait des extensions de collectes, nous avons baissé les tarifs de 30 % tout en ayant maintenu la qualité de service. Il n'y a aucune remarque à faire là-dessus. Si nous étions aujourd'hui en DSP sur les déchets, prendrions-nous la décision de revenir en régie ? Je pense que nous aurions les mêmes commentaires que ceux que vous venez de faire, à savoir « il y aurait un risque », « nous ne saurions pas faire », « les grands groupes savent faire », « c'est difficile », « c'est compliqué ». Nous avons ce type de discours systématiquement parce que c'est vrai que c'est un enjeu de revenir en régie, cela pose certaines difficultés, ce n'est pas simple, mais il y a certains apports - et nous le savons bien aujourd'hui -, d'une façon générale, sur nos collectivités, nous avons une gestion publique relativement importante.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas le même sujet.

M. LIME.- Ce n'est jamais le même sujet. Je n'ai pas voulu prendre le sujet de l'eau exprès, mais j'ai pris un autre exemple. Je tourne partout, et la semaine dernière, j'étais à Dunkerque sur la problématique de l'eau. Le discours qui m'a été tenu en face est exactement celui que tu viens de me tenir en disant : « l'eau, c'est compliqué ». C'est difficile de gérer une station des eaux usées, oui, c'est compliqué, sauf que c'est le même personnel qui gèrera votre station demain qu'hier, parce que vous êtes obligé de reprendre le personnel. Me faire la démonstration que le personnel gérant aujourd'hui en délégation de service public ne saurait pas gérer demain la même chose en régie n'est pas possible car il y a une obligation de reprise de personnel. Cela veut dire que la compétence qu'il peut y avoir aujourd'hui est acquise, y compris avec le personnel sur place.

Je ne veux pas faire un grand débat, parce que tu nous as demandé d'être courts, mais je pense qu'une véritable orientation est prise. Je l'ai dit à Michel plusieurs fois d'une façon relativement sympathique, mais vous comprendrez que sur ce rapport, nous voterons contre, parce que nous pensons que nous ne sommes pas allés véritablement au bout de la démarche avec une vraie volonté d'équilibre dans le cadre du choix.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de ta brièveté et de ton honnêteté par rapport à cela. Nous ne pouvons pas comparer avec les déchets. Ce n'est pas pareil, parce que si le camion-benne part 10 minutes ou un quart d'heure plus tard ou en avance, c'est différent. Un des grands sujets actuellement sur les bus concerne la ponctualité. Même si nous ne sommes pas dupes et que nous savons qu'ils peuvent faire remonter certains résultats, si nous regardons ce qui a été perdu par le transporteur actuellement sur Besançon, si nous devons assurer le risque financier, certes, ils se sont trompés au début, mais cela s'élèverait certainement à plus d'une dizaine de millions d'euros. Là, nous ne pouvons pas dire qu'il n'y a pas de risque financier.

Ensuite, en termes de technicité, dire que les personnels restent, oui. Les chauffeurs de bus restent, de même que les personnels et les mécaniciens, mais nous n'avons plus toute l'ingénierie technique et financière, ce qui n'est pas exactement la même chose. Contrairement à ce que tu dis, nous avons beaucoup réfléchi à cela. Lorsque nous rencontrons les gens de Transdev, nous avons des rencontres plutôt musclées et sans aucune concession. Lorsque nous avons pensé que nous pouvions le faire, que c'était bon pour la collectivité, pour l'usager, si nous prenons l'exemple des déchets, nous l'avons fait, idem pour le centre de tri et nous continuerons à le faire. Là, cela nous paraît très compliqué et si nous regardons bien toutes les difficultés qu'il y a pu y avoir ces derniers temps, c'est aussi, parce qu'entre l'Agglomération et le terrain, il faut des entreprises qui ont une expérience de gestion de ces problèmes-là.

Je ne dis pas que c'est impossible à faire, parce que rien n'est impossible, mais je pense que c'est trop compliqué pour nous, même si ce n'est pas ton avis. Les risques sont très importants pour nous. Aujourd'hui, le déficit est pris sur les résultats d'une grande société. Nous pouvons plutôt craindre que demain, personne ne réponde. Je pense que les chiffres du déficit sont un peu gonflés. Cela dit c'est toujours intéressant de gonfler les chiffres du déficit, parce que cela indique aux autres « n'y aller pas, vous perdrez de l'argent » et cela veut dire « il faudra être plus généreux avec nous ». Nous ne sommes donc pas dupes par rapport à cela, mais tout de même.

Par rapport à cela, il ne faut pas faire de dogmatisme et tu n'en as pas fait. Je crois que nous en avons longuement parlé entre nous, en Bureau. Je voudrais faire remarquer que sur la petite carte que vous avez vue, un peu plus de 80 % des réseaux sont en DSP.

M. POULIN.- Je voudrais dire un mot rapidement sous forme d'explication de vote également. Je partage les enjeux qui nous ont été présentés. Nous voyons bien la difficulté et nous en parlons souvent également en commission « Finances » sur l'équilibre de la DSP actuelle. Nous constatons que si ce n'est pas facile en régie, parce que c'est ce que nous retenons du rapport, nous constatons aussi que ce n'est pas tous les jours facile en DSP. Pour autant, au vu de l'expérience de la quinzaine de collectivités qui, au cours des 10 dernières années, ont fait le choix de se réapproprier la gestion de leurs transports en régie, nous aurions pu avoir un scénario beaucoup plus clair et précis sur l'éventualité d'un passage en régie de notre réseau de transport, comme cela avait été fait à Clermont-Ferrand, à Toulouse, à Nice, ou encore à Belfort.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu en parleras au Maire de Clermont-Ferrand et tu verras ce qu'il te dira ! J'en ai parlé avec lui et je sais ce que cela lui a coûté.

M. POULIN.- En tout cas, suite aux questions que nous avons posées notamment en Bureau, nous n'avons pas eu cette analyse comparative. Pour évaluer de manière plus concrète le choix que nous faisons ce soir, nous aurions souhaité ce scénario plus précis et en l'absence de scénario, nous nous abstenons sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Anthony. J'en ai parlé avec Serge GODARD, l'ancien Maire de Clermont-Ferrand. Il suffit de reprendre la presse pour voir qu'ils ont eu des soucis de déficit et des difficultés. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CROIZIER.- En introduction, je voudrais signaler qu'être Haut fonctionnaire ou fonctionner en régie n'est pas un Graal. Vous me dites que je dis rarement du bien, mais je vais en dire. Je trouve que les deux scénarios ont été étudiés et la réflexion ne me semble pas dogmatique, mais pragmatique. Je voulais tout d'abord souligner cela. Au-delà de cela, vous dites que les retours que vous avez sont plutôt positifs dans les salons, mais les retours qui m'intéressent sont ceux des Bisontins. Autant j'entends plutôt des retours positifs au niveau du tram, autant au niveau de la ponctualité des bus, nous avons véritablement des retours qui ne sont pas très bons.

Il y a un mois se sont achevées 6 longues semaines de grève des conducteurs et à ce jour, les usagers n'ont reçu ni excuse ni geste commercial de la part de Ginko. Concernant le geste commercial, nous pouvons le comprendre. Nous avons eu des articles de presse dans lesquels les usagers se sont beaucoup plaints de la ponctualité et la seule réponse qu'ils ont eue est que les retards étaient la norme dans un réseau. Nous ne pouvons pas convenir de cette réponse qui n'est pas suffisante.

En tout cas, pour conclure, nous ne pourrions pas passer à une nouvelle demande, comme nous le faisons, sans nous passer d'une évaluation non plus seulement quantitative, mais vraiment qualitative de l'ensemble de notre réseau et il faut bien distinguer le réseau du tram du réseau de bus, parce que je pense que les problématiques ne sont pas du tout les mêmes.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour une fois, je suis assez d'accord avec vous. Pour le tram, il n'y a pas vraiment de souci, mais au niveau des bus, il y a quelques difficultés sur quelques lignes que nous connaissons, entre autres la ligne 5 (Saint-Claude). Sur la ligne 3, il y a des difficultés évoquées régulièrement sur lesquelles nous devons trouver des solutions. Quant au réseau périphérique, nous avons souhaité, lorsque nous avons lancé l'étude, laisser les transporteurs habituels, c'est-à-dire Monts-Jura, GROSPERRIN ou d'autres. Pour eux, c'est très important que ce travail soit assuré, parce que cela leur permet de maintenir des bus et de participer grandement à l'activité économique, sociale et sportive. Si ces gens-là n'existent plus et que nous ne les avons plus sur le territoire, nous n'avons plus personne le dimanche pour les équipes de foot, pour les déplacements, pour les clubs du 3^e âge et autres. Nous souhaitons donc préserver cette activité, dans le cas d'appels d'offres régulièrement organisés, quand nous en avons besoin, pour la vitalité du territoire. Si plus personne ne veut prendre la parole, je passe la parole à Michel pour conclure.

M. LOYAT.- Concernant l'évaluation qualitative, c'est très important et nous laisserons plusieurs mois aux candidats pour qu'ils puissent établir une offre vraiment travaillée, puisque j'ai parlé d'imagination et d'innovation, mais également en partant du réseau existant, de ses points forts, de ses faiblesses et pas uniquement sur une période à très court terme, notamment quand il y a eu la grève, mais sur une période plus longue et en prenant en compte les remontées des usagers et des élus par différents canaux.

Concernant la présentation, je voudrais corriger un peu ce qu'a pu dire Christophe LIME, mais je ne vais pas revenir sur les positions des uns et des autres. Ce qui est mis en avant dans le rapport que vous avez lu et je pense que vous l'avez fait attentivement, ce n'est pas avant tout la technicité. Nous ne nous sommes pas appuyés sur le bureau d'études pour dire « il y a une solution qui techniquement tient et une autre qui techniquement ne tient pas ». C'est une appréciation par rapport au transfert des risques. Sommes-nous dans une logique de transférer les risques industriels et commerciaux sur un tiers ? Sommes-nous dans une optique de gérer le personnel en direct, ou au contraire d'externaliser et de transférer cette gestion ? Ce sont des choix avant tout politiques au sens le plus large du terme et c'est ce qui a présidé en tout à la proposition faite. Vous parliez de compétences et de technicité, ce ne sont pas les éléments principaux qui ont motivé le choix et ce n'est pas dans cette optique que la présentation a été faite entre les différentes formules. Je tenais à le souligner, et j'ai d'ailleurs rappelé qu'il y avait des régies dans des grandes collectivités et dans des plus petites collectivités. Il est rappelé qu'en cas d'échec, cela pouvait être réétudié.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets ce rapport au vote. Alain LORIGUET, conseiller intéressé, ne prend pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 9 abstentions et 6 oppositions. Ce rapport est adopté, je vous remercie.

Rapport n°2.2 - Avenant n°10 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) des lignes urbaines
--

M. LOYAT.- Il s'agit de l'avenant n°10, parce que dans un contrat, il y a aussi des avenants permettant des évolutions. Il faut souligner d'emblée qu'il est sans incidence sur la contribution forfaitaire. Il porte sur 3 points, à savoir :

- la prise en compte de la saisine du délégataire,
- la mise en œuvre d'adaptations pour le réseau en septembre 2016,
- les missions du délégataire au titre de l'administration et de la maintenance du système de billettique du périmètre périurbain.

Concernant les adaptations du réseau en septembre 2016, l'an dernier, nous avons procédé à des adaptations. Il ne s'agit pas de modifications importantes, mais plutôt d'ajustements pour mieux prendre en compte les besoins et les pratiques que nous connaissons mieux grâce à une enquête origine-destination menée à l'automne, des renforcements dans certains cas (par exemple sur les lignes 3 et 4), des allègements dans d'autres et il y a aussi une recherche d'optimisation, ce qui n'est pas marqué. Par ailleurs, nous avons donné suite à la saisine du délégataire au titre de l'article 32.1 qui est intégralement indiqué dans votre rapport. Cette saisine est liée à l'écart entre les recettes perçues et les recettes forfaitaires. Ce n'est pas surprenant, mais nous avons des lectures juridiques différentes de cet article avec le délégataire.

Cela dit, conformément à cet article, nous nous sommes rencontrés sur cette question, nous avons examiné le problème, recherché des causes. Nous avons choisi de ne pas proposer de compensation financière, mais de faire bénéficier au délégataire de mesures d'optimisation. Enfin, cet avenant précise également que la prestation d'administration et de maintenance des équipements matériels de la billettique sur le périmètre périurbain incombe entièrement au délégataire.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur cet avenant n°10, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté. Merci.

Rapport n°2.3 - Convention « Pass Bus-Car » pour les trajets Besançon-Vesoul

M. LOYAT.- Ce rapport propose de renouveler la convention portant sur une tarification intermodale entre le réseau Ginko, le réseau VBus de Vesoul et la ligne régionale Livéo.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est parfait. Tout le monde a compris. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°2.4 - Voie en site propre gare Viotte - Témis -
Demande de subvention auprès du Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER)**

M. MICHAUD.- Le projet TCSP s'inscrit dans le cadre de l'axe 3, objectif spécifique « Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail ». La base subventionnable est de 13 730 152 € HT (phase réalisation d'infrastructure) pour un coût total du projet estimé à 21 660 000 € HT. Aussi, il est demandé le soutien de l'Union Européenne au titre du FEDER à hauteur de 40 % plafonné à 3 M€ tel que défini dans le programme opérationnel, le Grand Besançon s'engageant à prendre en charge l'ensemble des financements non acquis.

Sur proposition du Bureau, le Conseil est invité à autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à :

- solliciter la subvention auprès du Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER),
- signer tout document relatif à cette demande.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette subvention de 3 M€ n'était pas prévue à l'origine et elle va venir dans nos caisses.

M. ACARD.- Nous étions plusieurs à ne pas prendre part au vote du rapport précédent, ce que vous n'avez pas signalé.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui n'a pas pris part au vote ? Il faut que je le sache. Il faut le lever la main en le disant. Qui sont-ils ? Est-ce vous et Monsieur MOUGIN. Dites-le ! Je vois qu'effectivement, je n'ai pas indiqué que Mesdames COMTE-DELEUZE et GAUTHEROT et Monsieur ACARD, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote du rapport précédent. Merci de votre attention.

Concernant le FEDER, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

**Rapport n°3.1 - Actions recherche et innovation -
Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2016**

M. BLESSEMILLE.- Depuis 2005, la CAGB soutient la démarche fédératrice du Pôle de compétitivité des Microtechniques. En 2015, les objectifs du Pôle ont été atteints à 100 %, lesquels sont le luxe, la santé, les microsystèmes, l'aéronautique et les procédés microtechniques. Sur la base d'un programme d'actions pour 2016 évalué à 714 091 €, il vous est proposé de participer à hauteur de 41 000 €

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. MOUGIN.- Je voudrais revenir sur le rapport précédent. Apparemment, vous n'avez pas vu ma main levée. Je me suis abstenu.

M. LE PRÉSIDENT.- Levez bien la main.

M. MOUGIN.- Je l'ai bien levée, mais vous ne m'avez pas vu.

M. LE PRÉSIDENT.- Si je ne vous vois pas, dites-le, râlez un coup ! Combien y a-t-il d'abstentions sur le point précédent ? Je compte 2 abstentions sur le rapport n°2.4. Pour le rapport n°3.1, Messieurs FOUSSERET et SCHAUSS ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3.2 - FRI 2 - Soutien au projet DROID de la société CM DRONES

M. SCHAUSS.- Dans le cadre de la convention signée avec Franche-Comté BPI France et la Région Franche-Comté, le Fonds Régional d'Innovation 2 (FRI 2) permet de financer les projets de Recherche et Développement (R&D) individuels ou collaboratifs, portés par les entreprises et/ou les laboratoires de recherche. À ce titre, le financement du projet DROID, largement décrit dans le rapport qui vous est soumis et que vous avez sous les yeux, qui implique la société CM DRONES, a déjà été affecté dans le cadre du FRI 2. Ce projet fait l'objet d'une affectation de crédits d'un montant de 30 000 € sous forme d'une subvention forfaitaire à l'égard de CM DRONES.

Sur proposition du Bureau, le Conseil est invité à :

- se prononcer sur l'attribution, dans le cadre du FRI 2, d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société CM Drones pour son projet DROID,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à cela, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3.3 - FRI 2 - Soutien au projet EazyTest de la société SMARTESTING Solutions & Services

M. SCHAUSS.- Ce rapport concerne aussi un projet FRI 2. Je ne vais pas relire toute la présentation qui est exactement la même que pour CM DRONES. Le financement du projet, qui implique la société SMARTESTING, société produisant des solutions et des services en matière de logiciels, a déjà été affecté dans le cadre du FRI 2. Ce projet fait l'objet d'une affectation de crédits d'un montant total de 30 000 € sous forme d'une subvention forfaitaire à l'égard de SMARTESTING Solutions & Services. L'activité et le projet sont largement décrits dans le rapport.

Sur proposition du Bureau, le Conseil est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société SMARTESTING Solutions & Services,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Je peux répondre à des questions si vous le souhaitez.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous connaissons bien cette société qui a démarré dans notre pépinière d'entreprises il y a déjà quelques années. Je ne suis pas sûr qu'il y ait des questions, mais tu te serais fait un plaisir d'y répondre. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3.4 - FRI 2 - Soutien au projet de la société S-TRADE

M. SCHAUSS.- Ce rapport concerne à nouveau un projet du FRI 2 concernant la société S-TRADE. C'est aussi une société travaillant dans le génie logiciel. De mémoire, cela concerne la sélection de projets de salon informatique sur la base de listing. Ce projet fait l'objet d'une affectation de crédits d'un montant de 20 000 € sous forme d'une subvention forfaitaire.

Sur proposition du Bureau, le Conseil est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 000 €
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

M. SCHAUSS.- Nous passons du FRI au FIE (Fonds d'Intervention Économique) concernant l'aide au loyer à la société IDO-IN COVALIA, société travaillant aussi dans le génie logiciel en matière de télémédecine.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils sont très connus.

M. SCHAUSS.- Le rapport porte sur l'attribution d'une aide au loyer de 27 195,45 € via la SEM (Société d'Économie Mixte) Aktya au titre du FIE, dans le cadre de l'implantation de cette société dans l'immeuble Bioparc 2 à Témis (Besançon).

Messieurs BAULIEU, BLESSEMAILLE, BODIN, FELT, FOUSSERET, GAVIGNET, GONON, LEUBA, MORTON et PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

Sur proposition du Bureau, le Conseil est invité à :

- se prononcer sur l'attribution à IDO-IN COVALIA, via AKTYA, d'une aide au loyer de 27 195,45 € pour réaliser son projet de développement dans l'immeuble Bioparc 2, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 5 ans de l'activité ainsi aidée, à compter de son installation,
- m'autoriser à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

M. SCHAUSS.- Ce rapport concerne une dernière aide au titre du FIE. SMALTIS est une société intervenant plutôt dans les biothérapies, les biotechnologies. Le rapport porte sur l'attribution d'une aide au loyer à cette société d'un montant de 14 823 € via la SEM d'immobilier Aktya au titre du FIE dans le cadre de l'implantation de cette société dans l'immeuble Bioparc 1 à Besançon, toujours à Témis.

Messieurs BAULIEU, BLESSEMAILLE, BODIN, FELT, FOUSSERET, GAVIGNET, GONON, LEUBA, MORTON et PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

Sur proposition du Bureau, le Conseil est invité à :

- se prononcer sur l'attribution à SMALTIS, via AKTYA, d'une aide au loyer de 14 823 € pour réaliser son projet de développement dans l'immeuble Bioparc 1, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée, à compter de son installation,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi n'avons-nous pas indiqué cette remarque judicieuse concernant le maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité, pour la société S-TRADE ?

M. SCHAUSS.- C'est un FRI pour la société S-TRADE et ce n'est pas une aide au loyer.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne l'indiquons-nous pas dans ce cas ? Jamais ?

M. SCHAUSS.- Pour le FRI, c'est sous réserve de l'aboutissement du projet d'innovation, un FRI étant pour un projet d'innovation engagé. S'il n'est pas achevé, on ne paye pas. C'est donc différent. Ce n'est pas une aide au loyer.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce rapport n°3.6, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3.7 - SIMI 2016 - Participation du Grand Besançon

M. BLESSEMAILLE.- Le prochain Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) se tiendra à Paris du 30 novembre au 2 décembre 2016. C'est un moment privilégié pour rencontrer les investisseurs, promoteurs immobiliers et commercialisateurs. Le Grand Besançon occupera un stand contigu à celui du Grand Dijon. Dijon Développement prendra la charge initiale du coût des emplacements, de la communication et des raccordements techniques, soit environ 22 000 €. Le Grand Besançon remboursera sur la base d'une convention annexée.

Je vous propose d'approuver le principe de cette participation à hauteur de 22 000 € également destinés à la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des élus et des techniciens qui participeront à cette manifestation.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3.8 - Participation de la sedD aux salons du MIPIM et du SIMI 2016

M. FELT.- Vous savez que nous participons tous les ans au MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) et au SIMI. Nous accueillons bien volontiers la sedD (société d'équipement du département du Doubs) à ce salon. Le présent rapport a pour but de se prononcer sur la convention pour formaliser la participation de la sedD, soit 15 000 € pour le MIPIM et 5 500 € pour le SIMI.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Messieurs BLESSEMAILLE, BODIN, GAVIGNET, PRALON et SCHAUSS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.9 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2016

M. BLESSEMAILLE.- Comme vous le savez, Coopilote est une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE). Elle offre aux créateurs d'entreprise un hébergement juridique, un statut d'entrepreneur salarié et un accompagnement individualisé. La sortie est possible pour un entrepreneur après 2 ans, soit en créant une entreprise, soit en retournant à son statut initial. Pour son activité 2015, Coopilote a accueilli 155 personnes sur le site de Besançon.

Sur les 77 accompagnements réalisés, 30 (39 %) sont domiciliés dans le Grand Besançon. Les perspectives concernent un renforcement de l'action sur le Grand Besançon par :

- la présence d'une conseillère entrepreneur dédiée au territoire du Grand Besançon,
- une application dans le contrat de ville à la réalisation plus soutenue pour les entrepreneuses,
- le déploiement du Transfo, dispositif d'accompagnement pour les porteurs de projet associatif ou d'économie sociale,
- un soutien à la filière numérique, notamment par une participation au programme French Tech.

Le soutien du Grand Besançon se traduit donc depuis 2007 sur la base de conventions triennales et par une participation forfaitaire de 800 €/entrepreneur salarié accompagné et issu du Grand Besançon dans la limite de 20 000 €/an. En 2015, 30 personnes sont concernées, l'objectif de 25 fixé par la convention est donc dépassé. Aussi, je vous propose de reconduire ce dispositif sur les mêmes bases et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention triennale 2016-2018.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, merci. Madame AUFFRET ne participe pas au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3.10 - TEMIS - Convention entre le Grand Besançon, la sedD et le SMPSI -
Rachat et financement des voiries réalisées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC

Mme WANLIN.- Suite à une convention publique d'aménagement de la ZAC Témis entre le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI) et la sedD, il a été convenu dans l'article 15 que les réseaux reviennent de plein droit dès leur achèvement aux collectivités publiques compétentes. Le Grand Besançon est compétent pour la reprise des voiries figurant dans la convention. Cette convention a donc pour objet de déterminer les modalités financières de rachat des voiries réalisées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Témis. Vous avez le détail dans votre rapport.

Vous êtes donc invités à :

- vous prononcer sur les principes de la convention financière relative aux remises des voiries réalisées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Témis,
- m'autoriser à signer cette convention au nom de la CAGB.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Mesdames COMTE-DELEUZE, DONEY, LEMERCIER, MAILLOT, PRESSE et ROCHDI et Messieurs BAULIEU, BLESSEMAILLE, BODIN, CURIE, FAGAUT, FELT, FOUSSERET, GALLIOT, GAVIGNET, GONON, HUOT, LOYAT, MICHAUD, PRALON, RUTKOWSKI, SCHAUSS et TRUDET, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote. Pour ceux qui restent, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3.11 - ZAC des Hauts du Chazal -
Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2015

M. FELT.- Ce rapport concerne le compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC). La sedD, concessionnaire de la ZAC, a obligation de faire ce compte rendu. Pour le détail, je vous renvoie au rapport pour le bilan physique et les études. Il faut retenir que le bilan prévisionnel est en hausse d'environ 96 000 € en raison d'un complément de travaux pour l'implantation de l'Institut de Formation des Professionnels de la Santé (IFPS).

Vous êtes invités à :

- prendre acte de ce compte rendu annuel,
- vous prononcer sur le bilan révisé,
- vous prononcer sur l'engagement des coconcedants (Ville et Grand Besançon), puisqu'il y a une répartition,
- autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant n° 15 de cette convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs BLESSEMAILLE, BODIN, FOUSSERET, GAVIGNET, PRALON et SCHAUSS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.12 - ZAC Nouvelle Ère - Les Auxons -
Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2015

M. FELT.- Ce rapport concerne le rapport annuel de la ZAC Nouvelle Ère qui fait l'objet d'une concession d'aménagement. Le bilan prévisionnel fait état d'une baisse de 669 000 €. Avant de regarder le détail de cette baisse, il faut parler des faits marquants de 2015, dont notamment le lancement des travaux de construction du bâtiment Le Signal. Dans les prévisions de 2016, il faut parler de la finalisation de ces travaux et du dépôt du permis de construire du parking silo. L'évolution des dépenses s'explique par une baisse des taux de révision des travaux afin d'être plus conforme aux évolutions constatées. Il y avait une hausse des taux programmée pour 4 % et en les limitant à 2,25 %, il y a une économie potentielle de 737 000 € à laquelle nous ajoutons 28 000 € pour la rémunération de l'aménageur. Il y a en contrepartie une augmentation des honoraires techniques pour 96 000 €.

Compte tenu des difficultés liées à la commercialisation de l'ensemble du projet, il est proposé d'affecter la baisse des dépenses sur une réduction des recettes, donc de réduire les prix de vente de la charge foncière. Nous le voyons dans le rapport, puisque c'est une baisse des recettes de 897 965 €, contrebalancée en partie par une subvention de 300 000 €.

Il est proposé de :

- prendre acte de ce compte-rendu annuel présenté par la sedD,
- se prononcer sur le nouveau bilan révisé de la ZAC pour un montant de 15 106 264 € au lieu 15 775 461 €, soit une baisse de 669 197 €

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Marcel. Messieurs BLESSEMAILLE, BODIN, GAVIGNET, PRALON et SCHAUSS, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Questions diverses

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? C'est adopté.

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? C'est adopté.

La séance est terminée, je vous remercie. Je souhaite d'excellentes vacances à vous toutes et à vous tous, parce qu'il n'y aura pas d'autre Conseil avant septembre.

La séance est levée.